



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 25 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt cinq septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Etaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. SUDRES BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, H. RICHARD, A. GAUTRAND, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, N. CHIOTTI.

Etaient excusés : Néant

Etaient absents : N. FORT (POUVOIR A B. LACAN), A. DALLE (POUVOIR A C. ALIBERT), F. FABRE (POUVOIR A E. GAZEL) N. TUFFERY (POUVOIR A M. DURAND), I. CAMBEFORT (POUVOIR A P. BARAILLE)

Secrétaire de séance : MONSIEUR NICOLAS LEFEVERE

Secrétaire auxiliaire de séance : MADAME GERALDINE DESCARGUES, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Madame DESCARGUES, Directrice Générale des Services fait l'appel.

Compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2015 :

« Nous allons procéder d'abord à l'approbation du précédent compte-rendu. Y-a-t-il des remarques particulières sur ce compte rendu ?

S'il n'y a pas de remarque, je mets ce compte-rendu aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Le compte-rendu est approuvé.

Nous devons désormais procéder à la désignation du secrétaire de séance, donc Monsieur LEFEVERE. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

« Je vous propose de commencer l'ordre du jour. Il y a, vous avez certainement pu le constater, beaucoup de décisions du Maire dans le Conseil ce soir. Vous savez qu'il n'est pas obligatoire de donner lecture des décisions du Maire, il faut que nous en parlions et je propose, si vous l'acceptez, que je vous fasse grâce de la lecture des décisions du Maire. Bien sûr, je peux répondre aux questions, s'il y a des questions sur les décisions du Maire. Mais vous savez que cela n'engage pas de débat.

Y a-t-il des remarques sur les décisions du Maire ? Êtes-vous d'accord pour cette façon de procéder ?

Oui, allez-y Monsieur RAMONDENC. »

Monsieur RAMONDENC

« Je voudrais juste une question sur la délibération 86, pour le marché des avenants dans l'élaboration d'un plan de gestion pour le site de l'ancienne peausserie aveyronnaise Jonquet. De quoi s'agit-il précisément que ce plan de gestion ? S'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Vous savez tout simplement qu'une étude complémentaire a été demandée suite à la décision d'implantation du pôle petite enfance, puisque dans l'historique une approche des terrains avait été faite, mais non pas pour un pôle petite enfance, mais pour des secteurs d'habitat. Ce qui ne correspond pas à l'occupation future du site et donc un avenant a été passé pour que cette fois, véritablement faire une intervention dans le cadre de l'installation du pôle petite enfance, qui n'est plus de l'habitat comme c'était proposé auparavant.

Bien, écoutez, je vous remercie. Donc, je vais pouvoir aborder la délibération n°2 »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Constitution de l'association de préfiguration de la réserve de Millau-Sigean II et adhésion de la Ville de Millau"

« Vous avez certainement eu sur vos tables, une nouvelle mouture des statuts de l'association, puisque les statuts de cette association ont été évoqués avec l'ensemble des partenaires dont je vais vous parler et c'est la raison pour laquelle une nouvelle version vous est proposée ce soir, mais qui ne modifie pas la philosophie de l'association. Il s'agit de la constitution, ce soir, d'une association de préfiguration pour travailler sur la réserve Millau-Sigean II et je vais très rapidement, puisque c'est un sujet qui a été assez longuement évoqué, soit par la presse, soit lors de la Commission, enfin j'ai fait la présentation en Commission de Développement Urbain. De quoi s'agit-il ? Vous savez qu'en novembre 2014, la réserve animalière de Sigean a été inondée pour la 9^{ème} ou 10^{ème} fois et qu'à partir de cet instant un peu de guerre lasse, les propriétaires ont dit : « Puisque c'est comme ça, nous allons nous implanter ailleurs. ». Nous avons entendu cet appel et nous avons aussitôt réagi à l'appel en disant : « Mais écoutez, nous vous faisons une proposition d'accueil. ». Nous n'avons pas été la seule collectivité, puisqu'au total 5 collectivités ont eu cette démarche d'accueil de la réserve. De novembre à janvier, nous avons eu des contacts très réguliers téléphoniques par l'intermédiaire de Nicolas LEFEVERE à qui j'avais confié le dossier en sa qualité d'élus à l'environnement. Nous avons eu des contacts avec la réserve, qui ont permis de créer un climat de confiance et nous avons été pour la première fois rencontrer la direction le 7 janvier de cette année. Moment où la direction de la réserve, nous a confirmé que s'ils devaient se déplacer, ils abandonnaient les 4 autres pistes et qu'ils s'intéressaient au dossier de Millau. Nous leur avons fait voir et valoir les intérêts de notre territoire :

- le premier, c'est le positionnement géographique, à coté de l' A75 et leur montrer qu'ils gardaient le bassin d'activités, le bassin de clients du sud de la France, mais en plus qu'ils pouvaient travailler sur le bassin Clermontois.

- nous leur avons indiqué que l'ensemble des collectivités, puisque j'avais pris le soin de prendre contact avec des collectivités potentiellement partenaires, l'ensemble des collectivités et les services de l'État étaient tout à fait en mesure de se porter, avaient porté un intérêt au déplacement, et que nous avons déjà des engagements d'accompagnement de la part de nos partenaires institutionnels.

Donc ils ont pu voir l'intérêt que la Collectivité portait et je crois que ça a porté ses fruits, puisque nous avons pris la décision de continuer à travailler et surtout d'annoncer publiquement le fait que Millau était intéressée par l'arrivée de la réserve animalière.

Pourquoi sommes-nous intéressés par cette implantation ?

Tout simplement parce que je rappelle que nous travaillons sur un parc animalier, non pas un zoo. C'est très important dans la philosophie, ce n'est pas du tout la même vision. Le projet nous intéressait d'abord parce que, à Sigean, ils ont une réserve de 300 hectares qui permet de présenter des animaux en liberté dans les conditions les plus proches de leur vie naturelle. Qu'ensuite c'était un tourisme, qui était un tourisme de découverte, mais aussi un tourisme Famille. Vous savez que nous sommes engagés dans une labellisation de Famille-Tourisme avec le label « Famille Plus » et surtout que le positionnement que nous allions leur proposer entre la départementale 911 et l'autoroute A 75 était

intéressant pour nous, parce que ça permettait d'avoir un produit d'appel juste à la sortie de l'autoroute pour inciter les gens qui passent sur l'autoroute et qui s'arrêtent à l'aire de Brocuéjous, de pouvoir sortir et de prendre la décision de sortir pour aller sur la réserve animalière et rester un peu de temps, quand je dis un peu de temps ça a son importance, parce que, en moyenne, le temps de visite sur Sigean est de 5 à 6 heures.

C'est intéressant, pourquoi ? Parce que nous sommes sur l'itinéraire en direction du Languedoc et de l'Espagne, ça permet de faire sortir les gens de l'autoroute, ça permet de les mobiliser 6 heures sur le territoire de la Commune et surtout lorsque les visiteurs ont des trajets un peu longs, ça nous permet d'offrir à ces gens de rester une nuit sur Millau et ce serait une des possibilités pour pouvoir tenter de faire sortir les gens et, en tout cas les faire séjourner un peu plus à Millau et non pas simplement sur l'aire du Viaduc.

C'est un positionnement intéressant pour nous. Par la suite, après les réunions du 5 janvier, nous avons continué à travailler avec la réserve, étant entendu dès le 7 janvier et cela a été très clair, y compris dans toutes les déclarations que j'ai pu faire depuis, que nous respectons et je respectais parfaitement les envies des gens de la réserve de pouvoir continuer à développer quelque chose à Sigean, pour pouvoir continuer à garder une zone d'activité à Sigean, parce que la réserve est importante là-bas, parce que la réserve est implantée là-bas et qu'il y a aussi un intérêt.

On pouvait supposer, je vais prendre mes précautions, qu'il y a un intérêt de la part des Collectivités Locales à les garder là-bas, puisque c'est quand même le premier site visité payant de l'Aude. Quand je dis visité, nous sommes à pratiquement 400 000 visiteurs par an sur Sigean, pour à peu près 100 équivalents temps plein en emploi à l'année et ça monte jusqu'à 130, 140 équivalents temps plein l'été. Donc, je considérais, effectivement il y avait une logique, et nous étions le plan B au déplacement, parce que je considérais qu'effectivement il est normal qu'ils aient l'ambition de rester là-bas.

Il se trouve que depuis, la situation juridique de la réserve ne s'est pas améliorée puisque le PLU a été non seulement maintenu, mais a été renforcé en leur interdisant désormais toute construction de bâtiment d'accueil du public, de protection pour les animaux, puisqu'ils sont en zone inondable. Que jusqu'à présent, l'État n'a pas accepté de lancer une DUP, et donc une enquête préalable à la DUP pour la reconstruction d'une digue qui les mettrait à l'abri des inondations, digue qu'ils prenaient totalement à leur charge et, élément complémentaire, les assurances qui avaient en contrat la réserve ne veulent plus les assurer, puisque théoriquement ils n'ont plus d'autorisation à rester là-bas. La perceptive est un peu délicate sur Sigean, il n'en demeure pas moins qu'ils ont décidé de lancer toutes les pistes et procédures juridiques pour tenter d'obtenir gain de cause là-bas.

Compte tenu de l'intérêt que l'annonce d'une implantation, pas seulement de Sigean, mais de ce type de site touristique à Millau, a suscité un engouement certain au moment de l'annonce, donc nous avons progressivement travaillé à une autre option qui serait la création d'un parc animalier à l'emplacement que je vous ai indiqué tout à l'heure entre la 911 et l' A 75, après Millau Viaduc 2, de créer là un parc animalier qui serait dans un premier temps une sorte d'annexe ou de franchise de Sigean . C'est la raison pour laquelle, dans l'intitulé de l'association de préfiguration, il est précisé Millau-Sigean II et cette implantation pouvant à terme, si la réserve de Sigean voulait se délocaliser, ayant la capacité d'accueillir la totalité de la réserve avec des modifications de collections animalières liées à notre climat.

Nous avons eu deux réunions de travail cet été, une en juillet et une en août. Une à Sigean, nous sommes descendus une nouvelle fois à leur rencontre et une le 2 août où là, l'équipe de direction de Sigean est venue voir les lieux, nous avons vu la topographie et la structuration des lieux, ils considèrent que c'est parfaitement adapté à l'implantation d'un parc animalier.

Sur ce secteur-là, nous bénéficions en maîtrise foncière : Millau 166 hectares, le Conseil Départemental a des parcelles supplémentaires mitoyennes aux parcelles de la Commune et on arriverait à 240 hectares de foncier. Si on souhaite arriver à atteindre les 300 hectares, qui sont ceux de Sigean aujourd'hui, il y aurait une démarche à faire vis-à-vis de la Commune de Verrière, dont je sais, puisque c'est un sujet qu'ils ont évoqué avec le Président de la Communauté de Communes, ils seraient favorables à rejoindre le projet, si projet il y avait. Donc, nous avons acté définitivement puisqu'ils ne s'étaient pas encore rendus à Millau, définitivement le principe de création de ce parc animalier et à partir de ce moment-là, je leur ai fait la proposition de créer cette association de préfiguration qui aurait trois missions principales :

- la première : vérifier la faisabilité technique sur les lieux de l'implantation de ce parc animalier,
- deuxième faisabilité financière, donc qui est prêt à intervenir dans le financement de cette implantation,
- troisième faisabilité, je dirais la perceptive sur la rentabilité de la réserve pour que nous ne prenions pas un établissement qui ait des difficultés financières sur un nombre d'années conséquent.

Ce n'est qu'à l'issu du résultat de ces trois études préalables que nous prendrons, je dis bien, nous prendrons définitivement la décision de créer un parc ou ne pas créer un parc. Voilà, la raison de la création de cette association

de préfiguration, dans laquelle nous retrouverons bien évidemment la Commune et la Communauté de Communes comme opérateurs principaux, l'une en tant que propriétaire d'une grande partie du foncier, l'autre en tant que responsable en charge de l'aménagement, puisque vous savez que nous sommes dans un PLU intercommunal depuis le 5 mars dernier. Nous retrouvons la création au sein de cette association d'un Conseil Scientifique et Technique dans lequel sont présents les 3 autres partenaires, c'est-à-dire le Conseil Départemental, la Réserve Animalière de Sigean et le Parc Naturel Régional des Grands Causses, devant qui j'ai présenté le projet cet après-midi, donc au moment de la réunion du bureau du Parc Naturel.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental nous a indiqué ne pas souhaiter être aux côtés de la Ville, je dis aux côtés dans le texte, pas aux côtés financièrement, aux côtés dans le texte, aux côtés de la Ville et de la Communauté de Communes, puisque, par principe, nous ne sommes pas la seule association de préfiguration, le Conseil Départemental n'intervient jamais dans les associations de préfiguration. C'est la raison pour laquelle ils sont associés au Conseil Scientifique et Technique et que si vous lisez très précisément les statuts, la possibilité leur est offerte d'intégrer les statuts, puisque je vous l'ai indiqué tout à l'heure, ils sont propriétaires d'une partie des parcelles concernées. Quoi qu'il en soit et pour en avoir discuté longuement avec le Président du Conseil Départemental, le Conseil Départemental a validé le fait de s'associer aux partenaires pour lancer ce projet d'implantation de cette réserve animalière.

Je pense que je vous ai fait un tour d'horizon raccourci des échanges que nous avons eus avec eux et maintenant ce sont les échanges avec vous.

Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur ALIBERT. »

Monsieur ALIBERT

« Moi, ma question elle va porter sur la participation financière de la Commune. Comment ça va se concrétiser et où est-ce que vous en êtes ? Est-ce qu'on va être bailleur ? Est-ce qu'on va être partenaire financier ? Est-ce qu'on va être apporteur de subventions ? Si on est partenaire financier, est-ce qu'il y aura des subsides pour la Commune ? Enfin, quel est le montage qui est envisagé autour de cette opération ? »

Monsieur le Maire

« Alors, Monsieur ALIBERT, vos interrogations sont parfaitement légitimes et ce sont aussi les nôtres et c'est la raison pour laquelle on crée l'association de préfiguration, c'est le travail de l'association de préfiguration, qui va faire des projections et des scénarii, qui ont toutes les possibilités de montage juridique de partenaires et financiers pour que nous prenions la décision pour savoir si nous nous engageons dans cette voie ou pas. C'est une des missions fondamentales de l'association de préfiguration.

Y a-t-il d'autres questions ? Nicolas, un commentaire ? Tu veux faire un commentaire ? C'est un sujet qu'il connaît bien, quand même. »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, que je connais bien, pour le suivre. La présentation a été très claire et exhaustive. Pour faire un point à jour, je rajouterai juste qu'en ce moment ils sont en train de travailler sur la collection à nous proposer, à nous soumettre, en sachant que l'idée c'est que la collection à proposer soit complémentaire à ce qu'ils ont actuellement, puisqu'ils restent dans leur objectif n°1, qui est de pouvoir continuer à vivre là où ils sont, même s'ils gardent bien sûr dans un coin de la tête le projet éventuel de déménager, si malheureusement ils ne peuvent pas rester sur place, donc une collection complémentaire, ce qui nous permettrait, d'où l'utilité de l'appellation de Sigean II, de travailler avec eux sur un projet en complémentarité que ce soit sur les collections, comme sur le sujet touristique et commercial. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non, donc ce soir, il s'agit d'approuver la création de cette association et de procéder à la désignation, comme représentants de la Commune, de trois représentants donc : Karine ORCEL, Nicolas LEFEVERE et moi-même.

Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :

3. "Élection d'un représentant du Conseil Municipal au Syndicat Mixte de l'École Nationale de Musique du Département de l'Aveyron"

« Suite à la démission d'un de nos représentants au Syndicat Mixte de l'École Nationale de Musique du Département de l'Aveyron, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant pour le remplacer. Oui, un commentaire après, je finis juste le concept de la délibération, ensuite nous avons reçu la candidature de Madame DALLE pour ce poste et le groupe majoritaire ne présente pas de candidat. Monsieur CHIOTTI. »

Monsieur CHIOTTI

« C'est juste par rapport à ce que vous avez écrit, il faut savoir que c'est le vendredi matin à 10 heures et il y en a 6 ou 7 dans l'année, donc quand on bosse c'est pas pratique et c'est à Rodez. C'est pour ça que j'avais démissionné parce que je n'y ai pas mis les pieds une seule fois, ça ne valait pas le coup de continuer. »

Monsieur le Maire

« Merci pour ces précisions, donc s'il n'y a pas d'autre intervention, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? La délibération est approuvée, merci »

**Adoptée par : 34 voix pour
Ne participe pas au vote
(Albine DALLE)**

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 04 :

4. "Attribution d'une subvention exceptionnelle ligne Béziers / Neussargues"

« La fermeture de la ligne SNCF Béziers / Neussargues est programmée au 01 janvier 2016, le Comité Pluraliste de Défense et de Promotion de la Ligne informe que les trains de marchandises seraient remplacés par des camions, les trains de voyageurs TER, notamment pour les scolaires, par des bus.

Le Train National d'Équilibre du Territoire, le train que l'on nomme « Aubrac » serait supprimé au 1^{er} décembre 2015 et remplacé par un bus.

Cette démarche est en totale contradiction avec les orientations du Gouvernement en matière environnementale qui seront consacrées lors de la conférence mondiale sur l'avenir de la planète et du climat.

En effet, cette décision de fermeture de la ligne, de polluer avec toujours plus de camions, de bus sur les routes et autoroutes, est contraire aux ambitions affichées de notre pays.

Des actions ont été programmées, un rassemblement a eu lieu à Millau le 25 avril 2015, cette année, et un train spécial Béziers-Neussargues, baptisé « Train des Élus et des Citoyens » sera de passage demain dans la journée et il fêtera les 130 ans du viaduc de Garabit.

La ville de Millau œuvre pour sauvegarder cette ligne ferroviaire, véritable service public dans les territoires ruraux. En effet, cette ligne est utile et indispensable pour une ruralité vivante, un aménagement du territoire équilibré pour l'environnement, pour la santé publique des populations.

Dans ce cadre, la Ville de Millau se mobilise pour soutenir cette belle initiative et souhaite aider le Comité Pluraliste, organisateur, en versant une subvention exceptionnelle pour 2015 de 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville de Millau à soutenir le Comité Pluraliste dont les statuts sont joints et de verser une subvention de 500 € au Comité Pluraliste. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 05 :

5. "Attribution d'une subvention exceptionnelle au comité du mémorial de Sainte Radegonde"

« Un mois après l'inhumation de 30 victimes (le 20 septembre 1944), est constitué le Comité du Monument à la Mémoire des Victimes de la Barbarie Allemande dans le Département de l'Aveyron.

Composé de personnalités issues notamment de la Résistance, soutenu par les autorités, il se fixe comme premier objectif la construction d'un mémorial départemental.

Le mémorial de Sainte Radegonde a été inauguré le 10 août 1946. Il rend hommage « aux victimes civiles de la barbarie nazie ».

A ce jour, le monument porte les marques de l'usure du temps. La sculpture représentant « les Gisants » est particulièrement abîmée. Un projet de remise en état est en cours. La Mairie de Sainte Radegonde, le Comité du Mémorial ont étudié le financement du projet et les différents partenaires possibles.

Aussi, la Ville de Millau, dans un souci de Mémoire et de Transmission sur l'ensemble du département, souhaite aider le Comité du Mémorial de Sainte Radegonde dans ce projet de rénovation.

Aussi, après avis favorable de la Commission Finances du 4 Septembre 2015, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 150 € au Comité du Mémorial de Sainte Radegonde, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée, merci »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 06 :

6. "Budget principal de la commune décision budgétaire modificative n°2"

« Au sujet du budget principal de la Commune, je vous rappelle qu'on a voté le budget primitif en avril 2015, nous avons fait une première décision modificative qui avait eu lieu en mai 2015, on vous propose une deuxième décision modificative. Modificative veut dire complémentaire en fait, ce jour sur le budget de fonctionnement, sur le budget principal en fonctionnement et en investissement et sur un des budgets annexes.

Alors, pour que ce soit lisible rapidement, je vous propose de passer en page 2, où vous avez le détail des modifications concernant la section de fonctionnement sur le budget principal, alors vous retrouverez, on travaille très rapidement parce qu'on fait adopter les décisions concernant les subventions complémentaires, qu'on retrouve dans la décision modificative budgétaire que je vous fais, à savoir :

- le Comité Mémorial de Sainte Radegonde à hauteur de 150 €,
- 500 € pour le Comité Pluraliste de Réhabilitation de la Ligne,
- une subvention exceptionnelle pour le Centre de la Sauvegarde de la Faune et de la Flore 1 500 €,
- il y a une subvention aux Motards du Viaduc à hauteur de 500 €,
- une provision pour annulation de titre, tout simplement c'est des créances irrécouvrables à hauteur de 5 000 €.

On a été tellement précautionneux sur les budgets de dépenses de fonctionnement que nous sommes amenés à réattribuer 700 € aux écoles pour faire des photocopies, parce qu'on a été un petit peu durs.

Au même titre de règlement de frais de contentieux, on fait une enveloppe supplémentaire, qui sont les frais concernant les juristes, toutes les démarches sur les dossiers contentieux.

Une partie sur le financement de l'IUT de 22 000 € où je me permets quand même un commentaire, puisque le dossier est clos aujourd'hui. On l'a évoqué plusieurs fois, il s'agit du DUT Info Com, dont je vous rappelle que cette formation connaissait un déficit très important, suite aux relations avec le Président de l'Université, Monsieur SIRE, il nous demandait 2 choses :

- de couvrir le déficit antérieur à la Municipalité actuelle,
- et aussi de leur faire part des quotités de financement des Collectivités locales pour arriver à ce budget,

Nous sommes arrivés à une bonne fin pour l'année universitaire en cours pour 2015-2016, avec quelques remarques qui ont été faites, je ne vous lirai pas le courrier qui a été envoyé au Président SIRE, mais il faut qu'il sache lire entre les lignes, puisqu'on lui demande de maintenir le déficit annuel prévisionnel à 80 000 €, et une grande lisibilité dans les comptes c'est-à-dire d'avoir le détail des postes de charges, qu'il nous invoque pour pouvoir avoir réellement une lisibilité, parce qu'on peut considérer finalement que quand on prend le budget qui a été fait sur le DUT Info Com, j'ai fait mes petits calculs, si on avait commandé cette formation à un organisme privé, il nous aurait facturé exactement la même chose, donc la valeur ajoutée, elle est très faible. A titre personnel, je vous ferai le commentaire en disant que ça c'est pas de la politique d'aménagement du territoire, parce que si la Région ne nous fournit comme service, qu'un service qu'on sait obtenir auprès du privé au coût identique *quid* de la valorisation des territoires notamment sur la formation de l'enseignement supérieur. Alors *in fine*, on en profite pour remercier le Conseil Départemental de l'Aveyron, qui a absorbé le déficit antérieur, via une subvention exceptionnelle de 70 000 €, la Communauté de Communes qui porte sa participation à 45 000 € et la Ville de Millau il lui est proposé une subvention complémentaire de 22 000 €, puisqu'on était positionné à 23 000 €, ce qui fait 45 000 €, assurant la pérennité déjà sur cet exercice pour l'universalité, le DUT Info Com et, bien évidemment, nous regarderons à l'issu de cette formation les coûts réels pour éventuellement renégocier tout ce que seront les dépenses, puisque je vous rappelle qu'à date nous fournissons les locaux et toutes les autres prestations sont refacturées en totalité, j'allais dire voire au-delà avec une petite marge pour l'université, donc ça on reverra la copie, donc c'est le commentaire sur les 22 000 €.

Vous avez en recettes sur le budget de fonctionnement :

- les ventes de coupes de bois, ça c'est la Ville suite après les coupes de bois, avec les dégâts, qui a récupéré du bois et qui est vendu 20 000 €,
- et un complément de SPIC, j'aimerais bien que Madame GAZEL m'écoute parce que ça va la concerner directement là, et un complément de SPIC de 49 595 €.

Alors je vais faire un petit commentaire. Il se trouve que l'occasion m'est donnée, mais c'était prévu de la sorte, mais comme en plus on m'a donné l'occasion de répondre encore plus précisément, c'est une très bonne nouvelle par rapport à nos prévisions.

C'est que nous avons une dotation concernant le Fonds de Compensation, c'est la péréquation de 49 000 € que nous inscrivons au budget en plus de ce que nous avons mis au budget primitif, d'accord, donc c'est important. Alors, en revanche, comme maintenant nous connaissons la totalité des dotations de l'État, parce qu'évidemment elles arrivent en cours d'exercice, aujourd'hui on les connaît, j'avais prévu, comme on en a longtemps discuté de nos relations avec l'État, où on en était financièrement, de faire un petit bilan global concernant toutes ces subventions et plus largement tout ce qui concerne les relations financières avec l'État. Alors, je vais vous en faire part rapidement de manière synthétique, parce que quelque chose m'a un peu heurté dans le Journal de Millau cette semaine, qui est un tissu de mensonges. Non, non, écoutez-moi, je vais faire une première remarque sur le titre, on parle bien de tout ce qui était les dotations de l'État, vous écrivez un article qui s'appelle : « Démagogie et responsabilité ».

Donc, les 14 Maires de la Communauté de Communes apprécieront, déjà qu'ayant participé avec leur écharpe à la conférence de presse qu'il y a eu à la Communauté de Communes, sont des démagogues et de très mauvais gestionnaires, ça c'est la première remarque.

Et je n'irai pas au-delà puisque les Maires, quels qu'ils soient, on fait l'unanimité, qu'ils soient de gauche, de droite, du centre, je pense que le mouvement était national. Donc, ce que vous dites pour la Municipalité de Millau, en tant que démagogue, ils se l'appliqueront à eux mêmes, vous allez vous faire des amis.

Concernant les dotations, la réalité. Je vais faire 2 choses, les dotations financières parce que certains de vos chiffres sont exacts. Concernant les dotations purement financières de la Ville, la baisse de la DGF est de 393 000 €, c'est ce que vous donnez, la réalité c'est 461 000 €, la baisse réelle de la dotation et effectivement le Fonds de Péréquation, qui est de 153 000 €, donc je suis d'accord avec vous, quand on fait la baisse de la DGF et le Fonds de Péréquation, nous arrivons à un delta qui est de 241 000 € d'écart, c'est ce que vous considérez vous, alors que la réalité est à 310 000 €. Alors, c'est une chose, j'allais presque vous dire on va pas chipoter à 70 000 € près, à quelques exceptions près nous savons que certaines dotations, qui sont des dotations qui courent dans le temps depuis plusieurs années, notamment sur les Fonds de Compensation de Taxes Foncières, de Taxes d'Habitation, Foncier bâti, non bâti, vont disparaître à échéance de 2, 3 ans. Elles sont incluses dans ces dotations et il y en a pour 150 000 €.

Alors, de manière plus générale, mais je pense qu'il faudrait un peu élargir le débat sur la façon dont on calcule les relations avec l'État. L'État, pour nous, est un donneur d'ordre et nous verse des subventions, donc moi ce que je veux voir, mes relations financières avec l'État, je dis : « Voilà la réalité de ce que vous nous apportez, voilà la réalité des charges que vous nous imposez ». Donc nous ne sommes pas décisionnaires, ça c'est une première remarque. Alors si vous faites ce bilan, qui pour moi est la réalité de nos relations avec l'État, 310 000 € de baisse de dotation, nous avons aujourd'hui le coût réel sur l'exercice 2015, des rythmes scolaires 207 000 € et la réforme des catégories B et C et

l'AGVT 278 000€, ça veut dire que deux engagements de l'État nous concernant est de 795 000 €. On est très loin de vos 240 000 €.

Et alors, je vous donne ici peut-être quelque chose qui est un conseil technique, quand vous dites ; « On demande une baisse qui n'est que 2 % des budgets de fonctionnement ». On ne les calcule jamais comme ça, parce que dans les budgets de fonctionnement, il y a des charges qui sont incompressibles.

Donc le vrai ratio à calculer c'est de dire 795 000 € de baisse de dotation, c'est l'équivalent de 4 fois la capacité de l'autofinancement de l'épargne nette que vous avez dégagée sur votre budget 2014 et je vous rappelle que l'épargne nette, c'est ce qui vous permet d'avoir l'effet de levier pour pouvoir investir, ça c'est la première remarque.

J'en profite aussi pour vous dire, parce que vous faites de la politique, en même temps dans cet article sur la loi de finance 2016, vous êtes en campagne pour les Régionales, que la DET, elle avait augmenté de 33 % et vous savez pourquoi ? C'est que comme les Villes aujourd'hui n'ont plus la capacité d'investir suffisamment, les enveloppes de DTR ne sont pas utilisées en totalité, parce qu'elles ne financent plus leur quote-part sous réserve que les Municipalités financent elles-mêmes leur quotité, donc il y a du reliquat, c'est facile de les augmenter, on ne peut pas les utiliser. Donc voilà ce que je voulais vous dire sur la question, il faut un peu revoir la copie et les autres Maires, je pense, sont dans la même situation. Donc voilà, pour le bilan financier. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci pour ces précisions. Y a-t-il des remarques ? Monsieur ALIBERT. Je croyais que Monsieur ALIBERT avait levé le doigt. Donc, Madame GAZEL »

Madame GAZEL

« Juste, je n'avais pas prévu d'intervenir politiquement en Conseil vu la qualité de nos échanges et vu votre édito du journal de la Municipalité, simplement je dirai juste une chose c'est que Nicolas SARKOZY, quand il était au pouvoir et quand il a projeté d'y revenir, propose de doubler, et si, il propose de doubler les économies concernant les Collectivités, donc je trouve que c'est fort démagogique oui, d'étendre une pancarte sur la Mairie en disant : « Mairie à vendre », quand on est dans un contexte politique où de toute façon il faut faire des économies, il faut en faire à tous les étages, les mutualisations en sont un des moteurs et je reste sur mes chiffres, alors moi Monsieur DIAZ sur les chiffres, je fais uniquement avec les chiffres que vous voulez bien me donner et les quelques infos légales auxquelles ont peut accéder, alors on reprendra si vous le voulez et je l'ai fait à partir de votre budget 393 000 € de baisse de dotation, j'ai pas 400 et quelques. Quand on aura ces chiffres-là, je pourrai travailler à partir de ces chiffres-là. »

Monsieur DIAZ

« Je veux juste vous ... »

Madame GAZEL

« Je peux finir mon intervention, Monsieur DIAZ, parce qu'elle ne va pas être longue en plus ! Je reste sur mon positionnement je trouve que c'est très démagogique et je parlais en particulier de l'attitude de la Mairie de Millau, parce que c'est la Mairie de Millau qui a fermé tous les services publics, y compris dans les cantines et dans les TAPS pour les enfants, ce ne sont pas les autres Municipalités, qu'on aille manifester un samedi ou qu'on ferme l'ensemble des services publics, c'est pas tout à fait la même chose et vous pourrez convenir que l'attaque et la démocratie, elle n'est quand même pas très mesurée dans ce Conseil. »

Monsieur le Maire

« C'est-à-dire ? »

Madame GAZEL

« Et bien, c'est-à-dire qu'au dernier Conseil, Monsieur FABRE s'est fait couper le micro. Aujourd'hui, on passe une DEM et on me fait une attaque en règle sur un article qui est passé dans le Journal de Millau. Il y a quelques mois de ça, oui mois de ça maintenant, vous me menaciez de porter plainte en diffamation pour des propos que j'aurais également tenus dans la presse. Je trouve que ça fait un peu beaucoup. Quand est-ce qu'on va s'arrêter ? Jusqu'où vous allez aller Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur le Maire

« Bon, juste 2 points ; il me semble que dans la décision modificative du budget, on est en plein dans les finances me semble-t-il, donc je ne vois pas, il n'y a pas hors sujet dans l'intervention, donc l'intervention est restée parfaitement dans le cadre de la question diverse, de la question, c'est ce que prévoit le règlement intérieur, j'applique le règlement intérieur, Madame GAZEL, que vous avez aussi à adopter. Juste une intervention « démagogie », vous pouvez renvoyer, alors je vais prendre que des personnalités emblématiques, mais au moins elles sont connues de tous, vous pouvez renvoyer le message, je ne sais pas si vous lui avez écrit à Anne HIDALGO, exactement les mêmes propos qu'ont tenus les Maires de la Communauté de Communes, exactement les mêmes, envoyez-le à Gérard COULON, exactement les mêmes propos, que ce que les Maires ont tenu la semaine dernière et autre élément, si vous regardez

bien la position des Maires de France, ce n'est pas de dire : « Il ne faut pas que les Collectivités participent au redressement des finances publiques », à aucun moment les Maires de France n'ont dit ça, ils ont simplement dit : « On est d'accord pour participer, mais revoyez la copie sur la durée de mise à contribution des Collectivités. » C'est la seule chose que les Collectivités ont dite et vous prenez Nicolas SARKOZY tout à l'heure, donc je vais vous renvoyer François HOLLANDE. On en est où ? Pourquoi ? L'engagement 54 du candidat HOLLANDE : « Je ferai un pacte de confiance avec les Collectivités Territoriales parce que je ne toucherai pas aux dotations globales de fonctionnement. » C'est l'engagement 54 du candidat HOLLANDE et c'est très exactement l'engagement 54 alinéa 4, donc vous voyez. »

Madame GAZEL

« Vous avez révisé le sujet. »

Monsieur le Maire

« Mais parce que je regarde, je regarde, je cherche la faute. Merci. »

Monsieur ????

« Encore une charte éthique qui a été bafouée, encore, en gros quoi. »

Monsieur le Maire

« Et là aussi, comme pour Anne HIDALGO, je vous invite à écrire au Président de la République. »

Monsieur DIAZ

« Je voulais faire juste un commentaire, mais qui est un commentaire très amical, si je vais sur ce ton, je vais vous dire pourquoi. C'est parce que je pense que quand on a fait la présentation du budget, mais je vous dis ce que je pense, moi il m'a été confié une mission qui est une mission technique, qui est de présenter les comptes de la Ville, je ne suis pas dans une mission politique et ça ne me plaît pas de voir dans la presse que finalement vous aviez une autre façon de fonctionner, vous aviez l'ordre du jour, vous aviez les délibérations, de dire en question de l'ordre du jour laissez-nous faire un point détaillé sur l'état des dotations au titre du budget 2015 et nous aurions échangé très gentiment sur la question et je vous aurais dit ça. En revanche, ce que moi il me déplait, c'est de le trouver au travers de la presse sans qu'on en ait discuté préalablement et alors que votre information, elle est totalement parcellaire et l'information, si vous l'aviez voulue, demandez-là, puisque c'est erroné ce que vous faites, vous vous rendez compte que d'un point de vue fonctionnement ensemble, on se retrouve dans un état où, dans l'absolu, je devrais faire moi-même un démenti en présentant les comptes réels de la Ville dans la presse pour montrer que c'est un mensonge. Vous vous adressez directement à la population avec des informations erronées, alors que le lieu de débats et d'échanges où vous pouvez avoir toutes les informations, sauf erreur de ma part, c'est la Collectivité où nous sommes tous élus et ça, ça m'a mis en rogne, parce que le procédé, je le trouve tout à fait déloyal. »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL, juste vous évoquiez tout à l'heure le choix de la manifestation sur la fermeture de la Mairie, alors tous les services n'étaient pas fermés, vous le savez. Il avait symboliquement été fermé les services rendus à la population, qui ne sont pas des services obligatoires de la Collectivité et qui visait à dire aux utilisateurs, la population : « Aujourd'hui, Millau a la chance, je dis bien la chance et nous en sommes tous héritiers, qui que nous soyons, des engagements pris par les Municipalités précédentes sur la mise à disposition des ATSEM, la mise à disposition des encadrants sportifs dans les écoles, la cantine et les garderies, nous en sommes tous héritiers, je le dis toutes équipes municipales confondues. Aujourd'hui, vous le savez aussi bien que moi, là aussi je vous invite, j'ouvre non seulement le débat, mais j'ouvre le périmètre du débat, lisez toute la documentation qui a été établie et tous les articles et tous les propos qui ont été tenus par les Maires, qu'ils soient, là aussi et je le dis très posément, de droite et de gauche, sur le fait qu'à un moment donné les Collectivités seront peut-être obligées de supprimer certains services publics et si ce n'est les supprimer les rendre payants ». C'est pas Christophe SAINT-PIERRE qui le dit, vous avez certainement du lire des propos qui allaient totalement dans ce sens.

Et dernier élément Madame GAZEL, j'espère que vous êtes rassurée sur l'IUT Info Com. »

Madame GAZEL

« Ah, oui. »

Monsieur le Maire

« Et bien oui, vous étiez inquiète, donc, mon souci c'est de savoir si vous êtes rassurée. »

Madame GAZEL

« Je suis rassurée, parce que je vois et je lis dans la presse moi aussi, je lis la même presse que vous, que les fonds privés ont été remplacés par les fonds publics. »

Monsieur le Maire

« Pas du tout, pas du tout, c'est une mauvaise interprétation de la presse. »

Madame GAZEL

« C'est exactement ce qui a été écrit et j'ai entendu moi, j'ai lu dans la presse que c'est exactement ce qu'on leur avait dit quelques jours avant, aux journalistes, donc c'est bien ... »

Monsieur le Maire

« Pas du tout ... »

Madame GAZEL

« Je me suis dit enfin on est d'accord. Que la précédente Municipalité avait réussi à trouver des partenariats privés, qu'on a déjà cités plusieurs fois, que ces partenariats n'ayant pu être reconduits ... »

Monsieur le Maire

« C'est pas vrai ... »

Madame GAZEL

« Que vous aviez dû aller voir le Conseil Départemental, la Communauté de Communes et puis le Saint-Affricain. »

Monsieur le Maire

« C'est tout, c'est tout à fait... »

Madame GAZEL

« Et ce que j'ai lu, et également les informations dont j'ai été dépositaire. Je vous en félicite. »

Monsieur le Maire

« Vous avez lu, mais il y a absolument aucun problème, vous avez lu, mais il y a eu une erreur sur l'article qui sera rectifié la semaine prochaine de la part du journaliste, dommage.

Aujourd'hui, à aucun moment les partenaires privés n'ont été oubliés, non seulement on a reconduit les mêmes, mais Monsieur DIAZ a trouvé 10 000 € de plus que ce qui était prévu initialement sur le partenariat privé. Donc, le partenariat privé est maintenu. Mais vous devez très bien savoir que le partenariat privé ne remplissait pas le déficit du DUT Info Com et que, pour les Collectivités Territoriales, aucune clé, rien n'était prévu pour le financement, rien n'était prévu, il y a une convention qui disait : « Ultérieurement une convention viendra prévoir les clés de répartition d'intervention des Collectivités Territoriales ». Cette convention n'a jamais été faite, les clés de répartition n'ont jamais été établies et les seules clés de répartition qui ont été, les seules conventions qui ont été établies, pardon, sont les conventions bilatérales entre Toulouse et la Communauté de Communes de Saint-Affrique, Toulouse et Millau, qui bloquait, qui gelait le montant d'interventions des 2 Communautés de Communes. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que d'un côté on avait, une grande enveloppe ouverte de déficit et à côté on avait 2 enveloppes fermées qui étaient celles de Saint-Affrique, la Communauté de Communes de Saint-Affrique, Communauté de Communes de Millau et la convention disait : « S'il y a des sous à trouver, ce sera à la Ville de Millau de les trouver. »

Donc, ce n'est pas très clair comme plan de financement, effectivement le Conseil Départemental a pris, a accepté d'absorber les 70 000 € de déficit, la Commune toujours en gardant le privé, je tiens à le rappeler, la Communauté de Communes a décidé de monter à 45 000 € et la Ville de Millau a décidé de monter à 45 000 €, pour s'accorder sur un montant défini de financement du déficit, ceci jusqu'en 2017, qui est le terme de la convention du DUT et ce que nous avons clairement écrit et tous écrit, y compris le Président de la Communauté de Saint-Affrique, tous écrit à Toulouse c'est de dire : « Si on doit poursuivre à l'avenir, on remet noir sur blanc, on met un plan de financement clairement établi avec la répartition des uns et des autres, voilà où nous en sommes aujourd'hui. Les privés, ce que je disais, les participations que je vous ai indiquées de la Commune et de la Communauté de Communes sont là pour absorber la hauteur du déficit qui n'était pas établi dans la convention et qui n'était identifié pour personne. »

Madame GAZEL

« Les participations des privés s'élèvent à quels montants annuellement ? »

Monsieur le Maire

« Les montants, si tu les as en tête ? »

Monsieur DIAZ

« Sur la partie concernant les participations des privés, il y avait 3 acteurs ; il y avait Lactalis, ERDF et Eiffage si je ne dis pas de bêtise, pour quelque chose qui devait faire aux alentours de 30 000 €. Ce qui est convenu aujourd'hui et l'université sur la question a dit : « Nous reprenons le bébé, y compris au titre de l'année universitaire 2015-2016 », que c'est eux, via leur personnel, ils vont réactiver, ils font leur affaire des financements privés, donc ils vont les reconduire et les financements dont nous parle le Maire complémentaires à hauteur de 10-15 000 €, sont en fait quelque chose que nous n'avons pas fini. Parce que, c'est parce que l'université va le faire que nous-mêmes on peut se décharger totalement de la tâche, nous sommes déjà soutenus par l'Entreprise Sévigné, qui nous affectera la quotité de sa part de Taxe d'Apprentissage, qui n'est pas liée au métier, mais qu'on appelle généraliste ; il en est de même pour la Menuiserie

Combes et il en est de même pour un autre contact hors territoire, mais que nous connaissons, ça sécurise, mais bien évidemment l'idéal, si vous voulez faire perdurer les formations supérieures, c'est plus on peut avoir de dons et/ou de Taxes d'Apprentissage mieux c'est, et on n'a pas forcément fini d'actionner, de demander aux chefs d'entreprise, parce que toute façon dans le cadre des formations supérieures il y a des bonnes nouvelles, par rapport, je crois à Montpellier, si on veut faire des formations il faudra trouver du financement privé, donc on peut considérer que le dossier est sécurisé jusqu'à la fin de l'engagement contractuel. »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL »

Madame GAZEL

« Et simplement, par rapport au développement de l'IUT, est-ce que vous avez des choses, des infos à nous donner ? Vous avez lu dans la presse aussi, dans un autre type d'article que l'Université de Rodez et justement l'IUT croulait sous les candidatures et on avait comme projet de délocaliser entièrement la filière Info Com à Millau et donc du coup d'accueillir beaucoup plus d'étudiants. Où en est ce projet ? Si 120 étudiants c'est bien, mais ça peut, voilà, maintenant qu'on a pris le train, il faut continuer à y mettre des wagons. Où en est-on de ces wagons ? »

Monsieur le Maire

« Alors la réponse est assez simple, sur les perspectives de développement du DUT Info Com, nous avons clairement convenu avec le Président SIRE, que compte tenu de la Grande Région, demain il était probablement plus pertinent d'avoir des formations qui étaient dirigées et encadrées par Montpellier que par Toulouse, donc nous l'avons fait d'un commun accord et nous travaillerons dans ce sens là. Pardon ? »

Madame GAZEL

« Pour le DUT le partenariat reste en place ? »

Monsieur le Maire

« Pour l'instant, pour le DUT, le partenariat reste en place, tout à fait. Et ensuite, Madame BALTRONS a lancé d'autres pistes de formations, qu'elle est en train de concrétiser et dont nous parlerons quand nous aurons eu plus d'informations dessus. Pour augmenter, continuer à augmenter le nombre d'étudiants et à maintenir les étudiants à Millau.

Bien, merci pour ces échanges. Il faut voter la délibération n°6. »

Monsieur DIAZ

« Elle n'est pas finie. »

Monsieur le Maire

« Elle n'est pas finie ? »

Monsieur DIAZ

« Sauf erreur, nous n'avons fait que le budget de fonctionnement, nous n'avons pas fait la section investissement. »

Monsieur le Maire

« D'accord, d'accord. »

Monsieur DIAZ

« La suite de la délibération, c'est la deuxième partie sur la section d'investissement, alors vous retrouvez des dépenses considérant, qu'elles sont déjà dans le positionné, mais qui sont des compléments de crédits sur des acquisitions de foncier périmètre : Jonquet, Bêche, programme les Sablons et 2 commentaires que je veux vous faire pour la place MITTERRAND et Capelle, puisque je pense qu'on peut tous se flatter de l'inauguration de la Place, parce que je pense que les Millavois se la sont appropriée et c'est sympa de voir les gens déambuler. Sur cette enveloppe, nous faisons une dotation de 294 000 €, ce qui correspond en fait à être exactement dans l'enveloppe initiale qui avait été mise sur la place Capelle et MITTERRAND dans le budget 2013, que vous teniez et donc, on est dans l'enveloppe de 2 millions et demi d'euros, donc c'est un complément, mais le budget est respecté.

Les compléments de crédit au Pont Vieux 44 000 € dans le cadre des réparations, avec une subvention qui nous a été notifiée, que j'ai vu passer au courrier des finances ce jour, si je ne dis pas de bêtise concernant une subvention et là, on peut remercier l'État, la DRAC de 55 000 € dans cadre du projet du Pont Vieux.

En voilà 2 autres, et complément d'emprunt, ça c'est un ajustement d'emprunt uniquement pour équilibrer sur la section d'investissement, mais qui était aussi positionné, mais qui n'était pas lancé.

Donc, voilà pour la modification DM2 sur le budget principal, donc il vous est demandé d'approuver ces décisions modificatives. »

Monsieur le Maire

« Bien, Monsieur ALIBERT. »

Monsieur ALIBERT

« Oui, moi j'avais 2 questions sur 2 points :

Je vais commencer par la place MITTERRAND, j'avais lu en début d'année et c'est dommage j'avais pas pu assister aux Commissions, j'aurais posé la question à Monsieur CONDOMINES qui disait, je l'avais vu sur la presse, décidément la presse ce soir elle est très citée, que pour le revêtement de la place de la Capelle, vous aviez choisi de mettre des pavés, mais tout ça sans bouger les budgets. Or aujourd'hui, je vois qu'il y a des compléments de crédits qui sont arrivés et la Place MITTERRAND est toujours en friche, et toujours en chantier, alors est-ce que vous n'avez pas déshabillé MITTERRAND, pour habiller Capelle ? C'est un peu ma question ... »

Monsieur le Maire

« On a juste enlevé le chapeau et l'écharpe ».

Monsieur ALIBERT

« Et j'ai une question aussi concernant la DUP de Bêche, je ne sais pas pourquoi, Monsieur DIAZ, il a éludé 2 fois maintenant, il n'a pas cité Bêche 2 fois et je pense qu'il y a des personnes présentes dans la salle ce soir qui voudraient qu'on en parle. Moi, je voudrais savoir à quoi correspondent ces 158 800 € ... »

Monsieur le Maire

« On va vous donner toutes les explications. Par rapport à Bêche permettez-moi de vous dire Monsieur ALIBERT, je ne vois pas pourquoi vous allez nous poser des questions sur Bêche, dans la mesure où vous savez pertinemment les réponses puisque tout a été instruit sous votre Municipalité. Donc, les réponses vous les avez, c'est vous qui avez tout engagé. Donc, je ne comprends pas pourquoi vous vous retournez vers nous pour poser des questions. »

Monsieur ALIBERT

« A quoi correspond cette somme ? C'est ce que je veux savoir. »

Monsieur le Maire

« D'accord. Monsieur CONDOMINES peut-être sur Capelle. Et ensuite Monsieur NAYRAC sur Bêche. »

Monsieur CONDOMINES

« Alors, sur Capelle, pour répondre à Monsieur ALIBERT. A Capelle, il était prévu ce matériau, c'est-à-dire un revêtement de route, un revêtement de route, Monsieur ALIBERT, pour réaliser une place. Quel goût franchement, quel goût ! En réalité, nous avons prévu ça, des pavés, voyez le résultat. »

Monsieur le Maire

« Et ce n'est pas pour les manifs. »

Monsieur CONDOMINES

« Les Millavois voient et les Millavois sont fiers de cette place, ils la trouvent belle. Ils n'ont pas à rougir de la place de la Capelle par rapport à d'autres places Rodez ou Mende. J'aimerais bien qu'on ait eu un jour la place de la Capelle en enrobé jaune avec un mois après des traces de pneus noirs et en plus un revêtement routier pour une place. Franchement.

Ensuite concernant le budget, on a une inscription budgétaire, je l'ai là, je pourrai vous en faire une copie si vous voulez, de 2013 où il est marqué budget primitif place François MITTERRAND et la place d'en bas également, la place de la Capelle et la place MITTERRAND, budget 2 500 000 €. Là, avec les matériaux nobles qu'on a mis, on arrive en tout à un budget de 2 590 000 €. C'est en 2013 ça fait 3,60 %, voyez on peut considérer l'inflation, on arrive au même budget, mais avec des matériaux nobles. Et la place d'en bas sera terminée, rassurez-vous, il n'y aura pas que du tout venant. »

Monsieur le Maire

« Et l'aménagement de la place est compris dans les 2 590 000 €. »

Monsieur CONDOMINES

« Bien sûr, mais je ne suis pas sûr que les Millavois auraient été aussi contents et fiers d'avoir une place avec de l'enrobé jaune. Je peux vous assurer qu'avec Monsieur le Maire en début de mandat, on a fait tout notre possible pour dire, on veut de la qualité, on veut une belle place qui ressemble à une place. A Millau, vous avez la place Bompaire qui ressemble à un rond-point, la place de l'Industrie c'est à un rond-point, vous alliez faire pareil, si vous aviez été élus avec la place de la Capelle. »

Monsieur le Maire

« Merci, pour ces précisions Monsieur CONDOMINES. Monsieur ALIBERT. »

Monsieur ALIBERT

« Est-ce que je peux répondre à Monsieur CONDOMINES ? Est-ce que donc, ça m'amène à la question suivante, est-ce que vous allez fermer cette place ? Comme ça sera pas qu'un rond point, vous avez mis des matériaux nobles. Est-ce

que vous allez virer les voitures qui peuvent laisser des traces sur les matériaux nobles ? Ça, ça serait une bonne nouvelle. »

Monsieur le Maire

« Alors, là je prend le relais, si tu me permets. La place de la Capelle, aujourd'hui, tout le monde est ravi de la piétonnisation de la place de la Capelle. Vous n'étiez pas à nos côtés, quand on a fait les réunions où, comme par hasard, il y avait une proportion quand même relativement infime de gens qui voulaient une place piétonne. Le profil était un profil routier parce qu'on est quand même sur un endroit stratégique de la Ville, il fallait se garder la possibilité d'avoir un profil routier. Aujourd'hui, et je m'en réjouis, la population semble demander de plus en plus une piétonnisation de la place de la Capelle. Il faut savoir que, très prochainement, nous allons avoir des travaux sur la rue du Rajol, d'accord. Que nous avons donc besoin de la circulation sur cette place pour continuer à irriguer le quartier de Gambetta. Nous avons choisi de ne la mettre que sur un seul sens. Il était prévu 2 sens au départ, donc nous avons décidé de ne la mettre que sur un seul sens qui est le sens montant Gambetta-Bonald, puisque le Rajol prend le relais sur le sens descendant, ce qui permet d'avoir un sens de rotation à ce niveau-là. L'orientation que nous avons prise, c'est de garder cette place totalement piétonne sur toutes les vacances, de nous laisser le temps de faire Rajol, pour nous permettre d'avoir la fluidité de circulation sur ce secteur et une fois que nous aurons fait Rajol, nous lancerons une consultation publique pour voir si tout le monde est toujours autant enthousiaste d'avoir une place de la Capelle piétonne.

Maintenant les réponses de Monsieur NAYRAC. »

Monsieur NAYRAC

« Bien, on continue la procédure que vous aviez lancée sur Bêche et là il y avait eu une estimation des biens par le Domaine, sur 6 ou 7 propriétaires, 2 ce sont présentés au Service Urbanisme, ils étaient d'accord sur le prix que le Domaine avait donné, donc c'est l'acquisition d'un terrain qui se trouve sur les hauteurs de Bêche et deuxièmement c'est l'acquisition de la maison, si mes souvenirs sont bons, d'ALBIGES, c'est la maison qui se trouve à droite de chez DAUGRE, voilà c'est l'acquisition de ces 2 biens-à, au prix du Domaine. »

Monsieur le Maire

« Suite à la procédure, puisque la procédure, lorsque nous sommes arrivés, était déjà au Ministère de l'Environnement et donc c'est suite à la procédure que vous aviez engagée.

D'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question. Oui, Monsieur RAMONDENC. »

Monsieur RAMONDENC

« Monsieur NAYRAC, donc cette acquisition, vous voulez en faire quoi ? »

Monsieur le Maire

« Le sujet en question, c'est qu'il y a eu un périmètre. »

Monsieur RAMONDENC

« Mais pourquoi ? »

Monsieur le Maire

« Mais pourquoi ? Mais pourquoi ? Il y a eu un périmètre qui a été identifié de zone dangereuse avec 6 parcelles contiguës. On est bien d'accord. Ces 6 parcelles sont indissociables, aujourd'hui dans le cadre de la procédure. La procédure va rentrer en Enquête d'Utilité Publique et le principe qui a été engagé et là je dis : « Tournez-vous vers Monsieur ALIBERT, parce qu'il faut aussi lui poser des questions ». La procédure qui a été engagée, c'était de lancer cette procédure auprès du Ministère de l'Environnement pour que les terrains soient classés en Loi Barnier et que la Commune soit remboursée du montant des acquisitions qu'elle a faites pour rendre le terrain en terrain naturel. Moi, je ne porte pas de jugement, je vous dis ce qui a été prescrit. »

Monsieur RAMONDENC

« Donc, ce qui veut dire que tout le reste connaîtra la même évolution. »

Monsieur le Maire

« Ah, ben oui, aujourd'hui l'Enquête d'Utilité Publique va être lancée, il faut que les gens se manifestent sur l'Enquête d'Utilité Publique, et puis c'est le Commissaire Enquêteur qui donnera après, le résultat.

Quelle était votre question ? C'est bon ? Non ? Je ne vous sens pas convaincu ! »

Monsieur RAMONDENC

« Non, je ne suis pas convaincu, parce qu'il y a des gens qui aimeraient bien y rester vivre. »

Monsieur le Maire

« Mais là, je ne porte pas, Monsieur RAMONDENC, je ne porte pas de jugement là-dessus, le sujet ... »

Monsieur RAMONDENC

« Moi non plus. Ça m'inquiète, enfin pas pour moi, pour eux. »

Monsieur le Maire

« Le sujet ... »

Monsieur RAMONDENC

« Je ne fais que mon rôle. »

Monsieur le Maire

« Le sujet est un sujet que nous avons, que nous connaissons de longue date avec la position des riverains, après aujourd'hui ce que j'ai aussi dit aux riverains que j'ai rencontrés, il y a une procédure qui est une procédure d'État qui s'applique dans ce dispositif-là et que nous appliquons et la prochaine étape, c'est l'Enquête d'Utilité Publique. La difficulté en mon sens n'est pas aujourd'hui, elle a été au moment où le choix du périmètre a été fait, d'être peut-être plus pertinent sur le choix du périmètre, mais là c'est des décisions que nous n'avons pas prises.

Bien, s'il n'y a pas d'autre question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? 6 contre. Des abstentions ? 2. Merci beaucoup. »

Adoptée par : 25 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :

7. "Budget annexe de la restauration décision modificative budgétaire n° 2"

« Oui, comme je vous l'ai évoqué, il n'y a qu'une seule modification d'une DM concernant les budgets annexes, qui ont été présentés lors du BP et des premières décisions de modifications, dont vous avez le détail page 2, mais je dirais que c'est presque anecdotique, puisque sur la section de fonctionnement il y a 543 € d'annulation de titres qui sont des créances irrécouvrables. Vous voyez ensuite une écriture à 155 € qui s'équilibre en dépenses et recettes concernant une dotation complémentaire aux amortissements et un complément de dotation pour l'opération « Fruits à l'école » de 678 €, sachant qu'il a été décidé que la prestation de fournir le goûter aux enfants des écoles est maintenue au niveau des écoles privées, qui pourtant nous ont privés de 600 repas par an au titre de l'année scolaire, par jour pardon, 600 repas par jour. Donc, il vous est demandé d'approuver cette décision modificative. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a pas de questions ? Je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? 6 voix contre. Des abstentions ? Délibération adoptée. »

Adoptée par : 29 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 08 :

8. "Logements vacants assujettissement à la taxe d'habitation"

« C'est un dossier qu'on évoque pour la première fois, donc je vous rappelle que la Taxe d'Habitation sur les logements vacants, il s'agit des logements vacants depuis plus de 2 ans par rapport à l'imposition, est appliquée de droit dans les Communes de plus de 50 000 habitants et est à l'initiative de la Municipalité dans le cas contraire, c'est les Communes de moins de 50 000 habitants. La Ville de Millau à date n'appliquait pas cette taxation sur les logements vacants, mais dans le cadre du programme de revitalisation du centre ville, mais aussi dans le cadre du programme de pouvoir lister et

connaître les logements qui sont vacants à date. Ça présente un intérêt important, parce qu'on est en déficit de logements pour les jeunes et il y a l'arrivée très prochaine de la demi-brigade de Légion Étrangère et qu'on a besoin de connaître l'état de ces logements. Vous avez le détail, je ne vais pas rentrer dans des cas d'exclusion de taxation, bien évidemment, les 2 principaux sont :

- si la personne a essayé de louer ou de vendre et qu'elle n'y arrive pas,
- le deuxième cas d'exonération, c'est si les travaux pour mettre le logement en conformité représentent plus de 25 % de la valeur du logement.

Et vous avez une certaine litanie de cas d'exonération, alors ce qui est important c'est au niveau du procès, c'est-à-dire que cette Taxe d'Habitation, on va faire une demande de mise en recouvrement, alors les personnes qui s'estiment pas concernées en disant : « Je n'ai pas à payer cette taxe là ! » reviendront vers nous et ça nous permettra de vérifier s'ils sont bien à assujettir ou ne pas assujettir, en faisant bien évidemment un déplacement physique sur les lieux de façon à vérifier la qualité du logement.

Alors de manière accessoire, mais bon, ne m'en voulez pas parce que ça, c'est ma perversion naturelle, on a fait une estimation par rapport au nombre de logements. Il y a pour être très précis à date 1 069 logements concernés sur la Commune de Millau. D'après le Trésor Public pour les Communes qui ont mis en œuvre cette taxation, dont Saint-Affrique de mémoire, le taux de retour sur les logements qui étaient à assujettir à cette taxe complémentaire pourrait nous générer un produit fiscal de l'ordre de 150 000 €, c'est-à-dire 40 % de taux de retour, mais je précise bien que c'est pas l'objectif ça. C'est un effet collatéral qui n'est pas négligeable, mais c'est pas l'objectif.

Il vous est demandé au titre de cette délibération d'autoriser à assujettir les logements vacants à la Taxe d'Habitation et à autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision.

Monsieur le Maire

« Merci. Y a pas d'autres questions ? Nous procédons au vote. Y a-t-il des voix contre ? 4. Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Monsieur DIAZ. »

***Adoptée par : 31 voix pour
4 voix contre***

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 09 :

9. "Adhésion à la Mission Départementale de la Culture de l'Aveyron pour 2015"

« Bonsoir. Adhésion à la Mission Départementale de la Culture. Donc la Mission Départementale de la Culture, pour ceux qui ne la connaîtraient pas, est une association créée par le Conseil Départemental en 1990 et qui a pour objectif d'accompagner les projets culturels sur tout le département de l'Aveyron et également qui apporte son expertise à la Direction de la Culture pour notamment l'attribution des subventions du Département. Elle a décidé de modifier ses statuts afin de permettre à des représentants de la Collectivité notamment de rentrer au Conseil d'Administration et c'est pour cette raison qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la Mission Départementale de la Culture pour un montant de cotisation de 25 € et de désigner un représentant au Conseil d'Administration. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 10 :

10. "Convention annuelle de partenariat entre la Commune de Millau et l'Association Culturelle du Sud-Aveyron(ACSA)"

« L'Association Culturelle du Sud-Aveyron propose une programmation annuelle de conférences et qui est grosse utilisatrice de la salle René Rieux, c'est pour cette raison que nous mettons notamment en place cette convention et pour formaliser le soutien de la Ville de Millau à cette association, donc outre les 800 € de subvention qui ont été votés au cours de l'année 2015, cette convention a aussi pour objet de formaliser l'aide technique de mise à disposition de la salle René Rieux pour 9 conférences et qui est valorisée à hauteur de 2 070 €. Vous avez les détails de cette convention avec cette association qui reprend les termes des conventions qui sont signées entre le Service Culture, enfin entre la Ville de Millau et les Associations Culturelles.

Il vous est demandé d'approuver la mise à disposition gratuite de la Salle René RIEUX pour ces 9 conférences et de déroger à la délibération du 14 décembre 2014, pour l'occupation de la salle.

Je précise que l'association prendra quand même à sa charge, comme toutes les associations, le chauffage en période hivernale et la présence éventuelle d'un SSIAP. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y-a-t-il des questions ? Monsieur ALIBERT. »

Monsieur ALIBERT

« Madame DALLE ne prend pas part au vote. »

Monsieur le Maire

« Merci, pour cette précision. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée, merci. »

**Adoptée par : 34 voix pour
Ne participe pas au vote
(Albine DALLE)**

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 11 :

11. "Convention entre la Ville et l'Office de Tourisme de Millau Grands Causses pour l'organisation de la parade de Noël 2015"

« En 2014, la Ville de Millau, dans le cadre du festival de Noël que nous avons proposé, a organisé une grande parade de Noël qui a rencontré un très, très grand succès. C'est pour cette raison que nous programmons de réorganiser cette parade les 19 et 20 décembre 2015. Pour apporter un soutien notamment aux membres du Service Culture, il a été décidé de mettre en place une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme qui apportera son soutien technique, logistique et financier à l'organisation de cette parade puisque nous souhaitons à la fois voir grandir cette parade et également l'ensemble du festival de Noël, afin de redynamiser cette période des festivités de fin d'année qui en avait bien besoin ces dernières années. Je pense que l'ensemble des festivités a été très apprécié l'an dernier, mais ça prend énormément d'ampleur, ce qui fait que ça mobilise énormément, notamment le personnel du Service Culture. Ce sera une bonne collaboration, d'autant plus que l'idée de la parade avait été lancée par Élodie qui est vice-présidente au Tourisme à la Communauté de Communes et qu'elle s'y investit elle aussi énormément et ça facilitera aussi toute la logistique.

Si tu veux dire quelque chose ? Alors vous avez le détail de la convention avec notamment le budget, et je précise que la Ville va verser une aide de 5 000 € qui vont servir à financer les costumes de la parade, puisqu'on veut cette année créer de nouveaux costumes et ces costumes ensuite resteront la propriété de la Ville dans l'optique de créer une banque de costumes. Ensuite, on a également demandé une aide au Conseil Départemental ; nous attendons la réponse et, bien évidemment, le montant des dépenses dépendra de l'aide accordée par le Conseil Départemental. Le montant global. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup pour ces précisions. Y a-t-il des questions ? »

Madame ORCEL

« Élodie a dit quelque chose. »

Monsieur le Maire

« Non, Élodie a dit non. Y-a-t-il des questions ? Monsieur RAMONDENC. »

Monsieur RAMONDENC

« Excusez-moi l'aide technique de la Ville, est-ce que vous l'avez chiffrée ? »

Madame ORCEL

« Elle est, vous avez le nombre d'heures, on ne l'a pas chiffrée, non, mais vous avez le nombre d'heures maximal de mise à disposition du personnel, c'est global, de toute façon c'est bien évident que vu la taille de l'événement. Il était important surtout de formaliser ce partenariat avec la Communauté de Communes via l'Office de Tourisme et puis le versement de l'aide de 5 000 € surtout, par le biais de cette convention. »

Monsieur le Maire

« Précision importante quand même, c'est une organisation Ville, donc quand même... »

Madame ORCEL

« Parce qu'il y a un gros investissement des Services de la Ville. »

Monsieur le Maire

« C'est une organisation Ville, on délègue pour des facilités une partie de la gestion, de l'organisation pardon à l'Office de Tourisme, mais il n'en demeure pas moins que ça reste une organisation Ville, donc que nous avons souhaité lancer. »

Madame ORCEL

« Puis, il y a l'ensemble, il y a la parade, mais il y a également l'ensemble des autres journées, puisqu'on a aussi une demande assez importante de la part des commerçants d'étendre la période donc ça demande un investissement important du personnel municipal et cette aide sera bien évidemment la bienvenue. »

Monsieur le Maire

« Merci. S'il n'y a pas d'autre question, nous passons aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée, merci.»

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 12 :

12. "Théâtre de la Maison du Peuple demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron - Saison 2015 / 2016"

« C'est la demande annuelle de subvention auprès du Conseil Départemental qui, l'an dernier, avait augmenté son aide à hauteur de 50 000 €. Ce qui avait notamment permis au Théâtre, enfin on le verra par la suite, notamment permis au Théâtre de développer et d'augmenter le nombre de spectacles décentralisés, puisque c'était un des termes de la convention qui a été signée avec le Conseil Départemental. Et nous renouvelons cette année une demande d'aide financière à hauteur de 50 000 €. L'attribution de cette aide fera, là aussi, l'objet du renouvellement d'une convention avec le Conseil Départemental.

Il vous est demandé d'approuver la demande de subvention d'un montant de 50 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les sommes allouées. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Nous pouvons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci.»

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 13 :

13. "Théâtre de la Maison du Peuple demande de subvention auprès du Conseil Régional Midi Pyrénées-Saison 2015 / 2016"

« Auprès de la Région donc, une demande d'aide équivalente à celle attribuée l'année dernière, donc cette année pour la saison 2015/2016 à hauteur de 50 000 €.

Juste préciser que jeudi nous avons eu une réunion de nombreux acteurs culturels et programmeurs des Régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon. Donc cette réunion a eu lieu au Théâtre de la Maison du Peuple avec des représentants qui venaient de la scène nationale d'Albi jusqu'à Figeac, Montpellier et qu'il y a été dit qu'il était envisagé une baisse de subvention de 5 à 15 % par la Région. Donc on espère que ça ne sera pas le cas, mais j'imagine que la Région est soumise aux mêmes contraintes budgétaires que les Villes et que c'est pour cette raison qu'elles envisagent éventuellement ce type de baisse à la Culture. Ce serait dommage. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Nous pouvons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 14 :

14. "Théâtre de la Maison du Peuple demande de subvention auprès de la DRAC pour l'enseignement théâtre au lycée Jean Vigo-Saison 2015 / 2016"

« Dans le cadre de l'enseignement Théâtre au Lycée Jean Vigo, donc c'est une délibération qu'on passe chaque année.

Le Théâtre, grâce au soutien de la DRAC, est porteur du projet de l'enseignement de l'option « Théâtre au Lycée Jean Vigo » depuis de nombreuses années en collaboration, bien évidemment, avec le Lycée et la Direction Académique Supérieure de l'Éducation Nationale.

Dans l'optique de poursuivre cette option « Théâtre au Lycée », il vous est demandé d'approuver la demande de subvention, soumise à l'approbation de la DRAC pour un montant de 15 245,00 €.

Peut-être vous dire deux mots sur les effectifs qui sont cette année de 15 élèves en première, 15 élèves en seconde et 16 en terminale et dire aussi qu'on peut être fiers de cette option au Lycée, puisque la moyenne des élèves Lycée Jean Vigo est la meilleure moyenne sur toute la Région Midi Pyrénées. Donc on peut se réjouir de ces résultats, c'est une option qui fonctionne très bien. »

Monsieur le Maire

« Merci. Des questions ? Nous pouvons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 15 :

15. "Les Échappées du Théâtre-Saison 2015 / 2016 conventions de partenariat avec les communes partenaires"

« Ce sont toutes les conventions. Il vous est demandé d'approuver toutes les conventions de partenariat avec les Communes partenaires pour les « Échappées du Théâtre », pour les spectacles qui sont proposés en décentralisés pour la saison 2015/2016, grâce au soutien notamment plus important du Département, ça nous permet cette année - l'an dernier nous avons proposé 5 spectacles décentralisés, enfin 5 spectacles dans 5 Communes - cette année on passe à 10 Communes avec 12 spectacles, puisque certaines communes comme Sévérac-le-Château accueilleront à deux dates différentes deux spectacles.

Alors, juste citer les communes, je ne vais pas reprendre tous les termes des conventions puisque le fonctionnement est le même que celui qu'on avait expliqué l'an dernier, rien n'a changé avec toujours l'aide de la Région et du Département pour ce type de programmation décentralisée : Sévérac-le-Château, cette année participe, Salles Curan, Lavernhe de Sévérac, Saint Georges de Luzençon, Creissels, Vézins-de-Lévézou, Saint Beauzély, Roquefort, Arvieu et Saint-Affrique et ça permet d'asseoir le rayonnement territorial du Théâtre au niveau culturel également, et puis de proposer à un public qui ne ferait pas forcément le déplacement pour le Théâtre, aller proposer des spectacles de qualité et également à trouver éventuellement un nouveau public pour le Théâtre. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci.»

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 16 :

16. "Convention de partenariat de développement promotionnel"

« C'est le renouvellement, comme l'an dernier, de la convention de partenariat qui est signée entre la Ville de Millau et le Journal Midi Libre Millau puisque c'est un partenariat qui permet de mettre à disposition du groupe Midi Libre, plutôt les Journaux du Midi, pardon, 6 places pour 5 spectacles et, en échange, des encarts publicitaires sont proposés dans les éditions du Midi Libre et les termes de l'accord sont également une remise de 50 % sur un abonnement au Midi Libre pour le Théâtre de la Maison du Peuple.

Il vous est demandé, comme l'an dernier, d'approuver les termes de la convention qui est annexée à cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y-a-t-il des questions ? Oui, Monsieur ALIBERT. »

Monsieur ALIBERT

« C'est pas une question, je ne prends pas part au vote, je suis salarié du groupe des journaux. »

Monsieur le Maire

« Bien, Monsieur ALIBERT lèvera quand même la main. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée, merci.»

**Adoptée par : 34 voix pour
Ne participe pas au vote
(Claude ALIBERT)**

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 17 :

17. "Théâtre de la Maison du Peuple convention de Mécénat entre la Commune de Millau et la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau-Saison 2015 / 2016"

« Là, il s'agit de la délibération pour renouveler le mécénat de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau au Théâtre de la Maison du Peuple.

Puisque la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau a émis le souhait d'être à nouveau mécène du Théâtre de la Maison du Peuple à hauteur d'une somme équivalente à celle de l'an dernier donc 13 200 € TTC, ou 11 000 € hors taxe et on se réjouit de ce mécénat qui est important pour le Théâtre et auquel on tient. On remercie d'ailleurs la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci, Madame ORCEL. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 18 :

18. "Mise en place d'un tarif modulé pour le centre de loisirs Mercredis Éveil Sportif (MES)"

« Le Centre de loisirs Mercredis Éveil Sportif, c'est une structure municipale qui est agréée par les Services de l'État dans lequel une centaine de jeunes, 96 exactement, qui vont du CP au CM2, vont pouvoir, enfin sont accompagnés et pratiquent :

- un, de l'activité physique et sportive,
- deuxièmement, il y a au sein de cette structure des agents qui encadrent, qui sont les ETAPS de la Ville, et qui décèlent effectivement les gamins qui sont en surcharge pondérale, ce qui permet derrière de mettre en place un programme pour les aider à bouger et à pratiquer le sport santé,
- et puis, bien sûr c'est une passerelle pour les associations, c'est un bras de levier pour envoyer les enfants vers les associations sportives de la Ville, bien sûr toujours pareil pour éviter la sédentarité et amener les gamins vers le sport santé.

Il y a sur cette délibération des propositions de tarifs, vous voyez en page 2, ici la colonne 2015, que nous avons appliqué des tarifs en fonction d'un coefficient familial supérieur ou inférieur à 800.

Toutefois, pour les tarifs inférieurs à 800, il faut savoir que les cellules familiales qui sont dans cette tranche-là, ont droit à un Pass loisirs qui est attribué par la CAF, la Caisse d'Allocations Familiales ce qui leur permet à ce moment-là, si c'est le cas, d'avoir le tarif qui est quand même dégressif, parce que là, sur le tableau que vous voyez, le tarif n'est pas dégressif. Pourquoi ? Et bien tout simplement parce que, c'était pour des questions de calcul, ça compliquait beaucoup les Services avec qui j'ai discuté de la Mairie et ils souhaitaient qu'on arrive à faire un tarif plutôt moyen, voilà, plutôt que des tarifs dégressifs. Mais je peux considérer quand même que les familles les plus défavorisées devaient pouvoir avoir accès aux tarifs dégressifs et c'est sur la présentation de ce Pass loisirs, que leur fournit la CAF, qu'ils auront droit à ça. Tout simplement. Alors ne me demandez pas de calculer le coefficient familial, quoique je pourrais y arriver. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 19 :

19. "Sports subventions assorties de conditions d'octroi Rallye des Cardabelles / Festival des Templiers"

« Comme chaque année, les subventions assorties de conditions d'octroi pour le « Rallye des Cardabelles » et le « Festival des Templiers »,

- donc montant des subventions municipales directes pour l'Écurie Millau Condatomag qui organise le « Rallye des Cardabelles » 10 000 €, elle est inchangée depuis quelques années, montant de l'aide indirecte 7 732 €.

- pour Évasion Sport Communication, montant de la subvention municipale 13 578 €, donc c'est pour le « Festival des Templiers », bien sûr et le montant de l'aide indirecte 41 141 €.

La subvention pour Évasion Sport Communication avait été augmentée l'an dernier et elle reste inchangée depuis l'an dernier. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y-a-t-il des questions ? Monsieur RAMONDENC. »

Monsieur RAMONDENC

« Monsieur Richard, combien ça fait d'heures alors ? »

Monsieur RICHARD

« D'heures de quoi ? »

Monsieur RAMONDENC

« Puisque c'est chiffré-là. »

Monsieur RICHARD

« Oui, dans les aides indirectes. Alors dans les aides indirectes, il n'y a pas que les heures des fonctionnaires de la Mairie, il y a aussi la location de tables, de bancs, d'un petit chapiteau, enfin il y a un tas de choses, enfin c'est, il y a un tas de choses qui rentrent en compte dans cette subvention indirecte. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y-a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? »

Monsieur RICHARD

« Oui, on me dit le détail du Service Festivités est au Service des Sports, tout à fait. »

Monsieur le Maire

« Donc, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci.»

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 20 :

20. "Manifestation Nawak Run mise à disposition gratuite de matériel"

« Alors, là aussi, il n'est pas question d'heures, mais il est question de mise à disposition de matériel sur l'aide indirecte on leur prête des bancs, des tables... On leur met en place une estrade, dans la mise en place de l'estrade effectivement il y a quelques heures de travail, au moins une matinée, ça représente une subvention indirecte valorisée à 1 642 €. Il y a le détail ensuite.

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci.»

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 21:

21. "Attribution de subventions aux associations sportives du collège Marcel Aymard et du Lycée Jean Vigo"

« Comme chaque année, en fonction des résultats sportifs, on attribue des subventions aux groupes du Lycée Jean Vigo et des Collèges de la Ville d'ailleurs, Lycées et Collèges de la Ville, il y a une grille qui est établie à la Mission des Sports et, en fonction des résultats, du nombre de gamins qui ont été déplacés, en fonction de l'endroit où ça avait lieu. Ils ont droit à une subvention, donc vous les avez ici en page 2 :

- pour l'escalade et pour une participation au championnat de France, il y a 140 €,
- le rugby féminin qui ont été 1^{ère} au Championnat de France ont droit à 275 €,
- l'athlétisme et le handball 23^{ème} sur 71 équipes en championnat de France 210 €,

C'est pour ça que la place influence certes, mais il y a aussi le nombre de gamins déplacés, la durée de la compétition sur place etc..., donc ça oscille, les subventions entre 140 € et 270 € pour le rugby. Rien de particulier. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 22 :

22. "L'Assiette en Baskets contrat avec l'Agence Régionale de la Santé en Midi-Pyrénées"

« Alors là, c'est le contrat que l'on signe avec l'Agence Régionale de la Santé pour pouvoir toucher des subventions éventuellement chaque année et donc la délibération n°22, c'est uniquement le contrat et nous allons voir sur la délibération 23 la ventilation de ces subventions. Rien de particulier. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 23 :

23. "L'Assiette en Baskets : ventilation de la subvention de l'Agence Régionale de Santé aux associations partenaires"

« Suite au contrat avec l'Agence Régionale de Santé eh bien on va pouvoir toucher de l'argent. Je l'avais souligné l'an dernier, grâce au travail qui est fait par les agents bien sûr, cette manifestation et l'ensemble des manifestations qui sont proposées, sont portées par la Directrice de la Piscine, qui est également en charge du Sport et de la Santé avec maintenant le soutien de Madame POLO et je tenais à souligner leur travail, puisque chaque année, grâce aux dossiers qui sont faits par les services de la Mairie, on récupère de l'argent. Cette année, bien sûr les associations, on a droit à une somme, le total est de 22 330 €. L'État bien sûr et l'Agence Régionale de Santé a réduit un peu ses dotations cette année. La distribution qui est faite, vous allez le voir va vers :

- l'Association Myriade 1 330 €,
- Logis Millavois 800 €,
- l'Association Effervescence 5 500 €,
- les Centres Sociaux 10 330 €,
- l'Association E.V.E 1 000 €,
- AMESIAS 1 000 €,
- CCAS 2 370€.

Cette distribution n'est pas faite par la Mairie, mais est bien faite par l'Agence Régionale de Santé, c'est à souligner. Et c'est l'Agence Régionale de Santé qui étudie les manifestations qui sont mises en place sur la Commune par les Associations et qui, ensuite, distribue de l'argent ou pas. Rien de particulier. »

Monsieur le Maire

« Merci. Oui, Madame ORCEL m'indique ne pas prendre part au vote en raison de la subvention accordée, des subventions. Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci, Monsieur RICHARD.»

**Adoptée par : 34 voix pour
Ne participe pas au vote**

(Karine ORCEL)

Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 24 :

24. "Manifestation d'accueil « Bien-être étudiant » à Millau"

« Bien que le DUT Info Com soit au cœur de l'actualité, il n'y a pas que ce DUT en enseignement supérieur en formation à Millau, il y a bien d'autres formations. Il y a notamment l'Institut de Soins Infirmiers, il y a aussi 2ISA, il y a la C.C.I., il y a le CNAM, le Centre Universitaire de Champollion, le BTS de Jean Vigo. Il faut savoir que les étudiants qui sont inscrits dans ces formations sont de passage sur Millau entre 2 et 3 ans, voire plus de 3 ans.

Donc, cette manifestation, pour la 2^{ème} année consécutive, c'est la Ville de Millau qui l'organise. L'idée, c'est d'organiser un après-midi d'accueil, de cohésion, de rencontres sur le site de la Maladrerie. Donc, il a eu lieu hier, il y avait un « Village Découverte » pour montrer aux étudiants qu'il y a une offre culturelle et associative sur la Ville de Millau et c'est pour les inciter aussi à s'inscrire dans des activités sportives ou culturelles à Millau. Il y avait des activités ludiques comme le Dragon Boat, le Big Air Bag, du rafting. Il y avait des balades en vélos pour découvrir Millau.

Cette manifestation, c'est aussi l'occasion de sensibiliser les étudiants aux bienfaits de la mobilité active, au bien manger. Il y a aussi la Cuisine Centrale qui a montré comment on peut se restaurer avec des produits sains, manger sain en faisant un petit peu de sport. Voilà, c'était le thème de la journée.

A l'occasion des 10 ans de la Semaine de l'Étudiant, la Région Midi Pyrénées a proposé cette année une soirée musicale au Théâtre de la Maison du Peuple, c'est aussi l'occasion de faire franchir les portes du Théâtre aux étudiants, donc ça, c'était hier soir.

Donc, l'idée de cette délibération, c'est d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Université Fédérale, afin de percevoir la participation financière qui nous est accordée qui est de 2 050 €, et c'est aussi de déroger à la délibération du 17 décembre 2014, qui accordait des dotations gratuites. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci.»

Adoptée à l'unanimité

Madame LACAN rapporte la délibération n° 25 :

25. "Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs (ACCEM)"

« La délibération n°25 concerne l'avenant à la convention qui lie la Ville de Millau et la MJC, depuis 2008, la MJC accueille les enfants de 8 à 12 ans les mercredis toute la journée et les petites vacances scolaires.

En 2014, nous avons acté pour le maintien du dispositif d'accueil suite à la réforme des Rythmes Scolaires.

Considérant que la Ville souhaite reconduire ce dispositif et maintenir un service qualité en demi-journées avec possibilité de repas les mercredis de 11 h 45 à 18 h 30.

Considérant qu'il est proposé un avenant à la convention d'objectif avec la MJC, nous vous proposons :

- d'une part, d'accorder à l'accueil de loisirs MJC une aide de 8 € par demi-journée/enfant pour les mercredis et de maintenir l'aide à 10 € par journée/enfant lors des petites vacances,

- de maintenir le plafond annuel du financement à 13 000 € pour pallier l'augmentation des effectifs,
- fixer le coût des repas à 4,09 € H.T. (conformément à une délibération du 17 décembre 2014). Ce coût pourra éventuellement être revu en janvier 2016, la MJC en sera bien évidemment informée.

D'autre part, considérant le regroupement des Centres de Loisirs Municipaux sur le site de Louis Bonniol, depuis septembre 2015, la restauration ne pouvant plus être assurée au restaurant scolaire de Jean Macé.

Considérant que le Foyer Capelle, rattaché au Centre Communal d'Action Sociale, dispose d'un service de restauration pouvant accueillir les enfants les mercredis et pendant les petites vacances. Nous avons donc considéré que c'était le choix le plus adéquat dans la mesure où le Foyer Capelle était le plus proche de la MJC, où les locaux étaient appropriés, mais surtout nous avons pensé que c'est une bonne relation intergénérationnelle, ça permettait aux jeunes et aux plus âgés de se retrouver. On espère qu'ils y trouveront beaucoup de plaisir pour échanger ensemble.

Considérant qu'il est proposé une convention tripartite de partenariat avec la Ville, la MJC et le Centre Communal d'Action Sociale pour la mise en place de la restauration au Foyer Capelle, il vous est demandé d'approuver les termes de l'avenant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant, donc des objectifs passés avec la MJC Millau, et accomplir toutes les démarches en découlant.»

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Madame LACAN.»

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 26 :

26. "Restauration de la pile du Pont Vieux et Vieux Moulin : demande de subvention 1^{ère} phase des travaux"

« Alors, vous avez pu constater qu'il a tenu.

La présente délibération a pour objet de présenter le plan de financement prévisionnel de la 1^{ère} phase de travaux de restauration du Pont Vieux en cours actuellement.

Ce projet a fait l'objet d'un dossier et ça va permettre de déposer auprès de la DRAC et du Conseil Départemental, afin de compléter les dossiers et d'avoir des subventions.

Alors, je vais vous nommer les 3 appels d'offres qui ont été faits :

- le 1^{er} : échafaudage, maçonnerie, pierre de taille, étanchéité et pavage pour un montant de 260 467 €,
- le 2 : serrurerie, ferronnerie pour un montant 17 281 €,
- et le 3 : batardeau, terrassement, réseaux pour un montant de 62 409 €.

Ces sommes sont même affichées sur le Pont Rouge, pour ceux qui ont la curiosité d'aller voir.

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur NAYRAC. En tout cas, le chantier a été rondement mené cet été et, effectivement, il était terminé au moment de la crue. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous passons la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup.»

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC Rapporte la délibération 27

27. "Projet urbain : aménagement des berges – requalification de la RD 809 : délégation de maîtrise d'ouvrage et mise à disposition des berges à la Communauté de Communes Millau Grands Causses"

« Cette délibération a pour but de déléguer la maîtrise d'ouvrage et la mise à disposition des berges situées entre le Pont Lerouge et la Piscine à la Communauté de Communes pour l'aménagement de celles-ci.

Le projet d'aménagement des berges, inscrit dans le plan de Mandat, rentre dans les compétences de la Com qui assurera la maîtrise d'ouvrage et a inscrit pour cela une ligne budgétaire pour sa programmation en 2015. La Commune assurera, elle, la maîtrise d'œuvre.

Il convient d'établir une convention de délégation et une mise à disposition des berges à la Com. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, étant entendu pour préciser que cela concerne les berges, c'est-à-dire la partie naturelle au contact du Tarn. Merci, Monsieur NAYRAC. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 28 :

28. "Opération de restauration immobilière en centre ville mise à l'enquête parcellaire"

« Nous sommes engagés dans un projet urbain tourné sur le Centre ancien, notamment la rénovation du centre, qui passe par la qualité urbaine et le cadre de vie. Notre objectif est de favoriser la remise des biens vacants sur le marché et de lutter contre le logement indigne.

L'action menée dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain permet d'apporter des subventions pour des travaux. Mais nous observons encore la présence importante de logements à rénover, dont beaucoup appartenant à des propriétaires réfractaires à des travaux.

La Ville de Millau a donc décidé de se doter d'un dispositif de pression en ayant recours à une ORI (Opération de Restauration Immobilière), qui permet de rendre des travaux obligatoires pour des propriétaires ciblés. Par DPU, 9 immeubles ont été choisis.

Des résultats sont attendus sur 6 immeubles, pour 3 autres, voir en annexe, aucun engagement n'a pu être obtenu. Il s'agit de 2 immeubles appartenant au même propriétaire et d'un appartement se situant rue de la Capelle.

Il est donc proposé de poursuivre la procédure, par la mise à l'enquête parcellaire de leur immeuble, enquête qui est une suite logique de la procédure et qui a pour but la recherche des ayants-droit, le rappel de la procédure et surtout la notification des travaux à réaliser. »

Monsieur le Maire

« Merci, beaucoup. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 29 :

29. "Acquisition parcelle section AC n°747 propriété de Monsieur BELGOUR"

« Dans le cadre du Plan de Mandat, toujours, il avait été décidé d'acquérir les biens situés entre la Mégisserie Jonquet et le ruisseau dit : « La Cade », ils sont au nombre de 11 dont une habitation appartenant à Monsieur BELGOUR et 2 garages appartenant déjà à la Commune.

Cet ensemble de biens en mauvais état est destiné à être démoli et pour créer une voie de liaison.

Monsieur BELGOUR a accepté de vendre son bien au prix du Domaine, soit 72 000 €.

Il est donc demandé au Conseil d'approuver cette acquisition. »

Monsieur le Maire

« Là aussi, rappelons que le principe de ces acquisitions, c'est de maîtriser la totalité du foncier dans ce secteur pour travailler sur des itinéraires doux et bleus, puisque ça concerne le ruisseau de « La Mère de Dieu ».

Y a-t-il des questions ? Je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 30 :

30. "Convention de servitude de passage de réseaux : Commune / E.R.D.F"

« E.R.D.F. a été saisi pour une demande de raccordement électrique pour une habitation en cours de construction sur la parcelle, j'espère que c'est la bonne, située rue Auguste Monjols, non ça a été vérifié.

La solution technique retenue par ERDF nécessite une autorisation de passage de réseau, en servitude sur la parcelle cadastrée, propriété de la Commune.

En conséquence, il est nécessaire de consentir à ERDF une convention qui est en annexe, de servitude de passage de réseau sur cette parcelle, selon les conditions déterminées dans cette convention et la délibération jointe. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Monsieur NAYRAC »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 31 :

31. "Tableaux des effectifs modification"

« Comme à chaque fois qu'il y a des modifications, on vous présente un nouveau tableau des effectifs. Donc là ,nous considérons que les postes supprimés correspondent à la suppression des grades qu'occupaient les agents avant le 1^{er} septembre 2015 prévue par la CAP du 19 décembre 2014, ainsi que les modifications du temps de travail des postes des agents du Service Éducation liées à la réforme des rythmes scolaires, et les créations correspondent aux avancements de grade, aux changements de temps de travail et ainsi qu'à une mutation et à la mise en stage d'un agent.

Donc, on vous fait un tableau avec un zoom des principales modifications et à la suite vous retrouvez donc le tableau des effectifs des agents permanents, donc à compte du 1^{er} octobre 2015.

Alors, considérant qu'il convient au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs ci-joint en annexe, après avis favorable de la Commission des Ressources Humaines du 8 septembre 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, pas de question. Je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 32 :

32. "Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Millau et le Centre Communal D'action Sociale"

« Considérant la baisse d'activité du Service de la Cuisine Centrale et la nécessité de renforcer temporairement les effectifs du Service de Portage à Domicile du CCAS.

Considérant qu'afin de répondre à ces besoins, une convention de mise à disposition est établie pour deux agents pour une durée respectivement de 4 mois et 1 mois à compter du 1^{er} septembre 2015 à hauteur de 20 heures par semaine, soit de 8 h à 12 h, du lundi au vendredi.

Considérant l'avis du Comité Technique lors de sa séance du 18 septembre 2015, aussi, après avis favorable de la Commission Municipale des Ressources Humaines du 8 septembre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition de ces 2 agents, Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, auprès du CCAS à compter du 1^{er} septembre 2015, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel entre le CCAS et la Ville de Millau et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 33 :

33. "Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Millau et le S.O.Millau Football"

« La Ville de Millau met à disposition, depuis plusieurs années, auprès du SOM Foot, des terrains de football, dont les créneaux sont déterminés chaque année, en début de saison sportive, en fonction des disponibilités, et consent, depuis 2010, à un aménagement d'horaires pour certains agents encadrant la classe à horaires aménagés de football du Collège Marcel Aymard.

Dans un courrier en date du 5 août 2015, le SOM Foot a formulé une demande de mise à disposition d'agents à titre gratuit, pour l'encadrement de la classe à horaires aménagés Football. Cette demande concerne :

- 1 agent pour les lundis de 15 h 30 à 18 h 00,
- ainsi qu'un agent pour les mardis de 15 h 30 à 17 h 30.

En outre, pour compléter l'encadrement des jeunes au sein du club, le club sollicite un aménagement des horaires de travail pour :

- 1 agent pour les mercredis de 16 h 00 à 18 h 00 et les vendredis de 17 h 30 à 18 h 00,
- 1 agent pour les mardis de 15 h 30 à 17 h 30,
- ainsi qu'un agent pour les mercredis de 14 h 00 à 16 h 00.

Considérant que la Ville souhaite poursuivre son soutien au SOM Foot et pérenniser la classe football du collège,

Considérant l'avis du Comité Technique lors de sa séance du 18 septembre 2015,

Aussi, après avis favorable de la Commission Municipale des Ressources Humaines du 8 septembre 2015, il est proposé à ce Conseil Municipal :

- d'approuver la mise à disposition de ces deux agents municipaux, et des aménagements d'horaires réalisés pour les trois autres agents, auprès du SOM Foot à compter du 01 septembre 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel entre le SOM Foot et la Ville,
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ? Oui, Monsieur RAMONDENC. »

Monsieur LEFEVERE

« Moi, je veux préciser que ça concerne les 2 Collèges de la Ville : Jeanne d'Arc et Marcel Aymard. Ils sont tous les deux concernés par les classes Foot. Et je ne prendrai pas part au vote puisque je suis dirigeant du club »

Monsieur le Maire

« Merci. »

Monsieur RAMONDENC

« Comptez-vous généraliser ce système-là, à d'autres sections sportives ? »

Monsieur le Maire

« Alors, il y a sur les sections sportives, alors j'insiste bien, ce sont des mises à disposition au profit d'encadrants pour les classes Foot, dans le cadre du Collège, c'est pas au bénéfice du Club lui-même, on est bien d'accord. Aujourd'hui, manifestement, les sections qui ont ce type de dispositions ont des éducateurs intégrés, soit à la Fonction Publique, soit directement sur le Club lui-même et donc n'a pas de personnel municipal. »

Monsieur RAMONDENC

« C'est du personnel qui n'appartient pas à la Mairie ? Pas au Rugby en tout cas. »

Monsieur le Maire

« C'est ce que je dis. »

Monsieur RAMONDENC

« D'accord, s'il y a possibilité, moi ma question c'est de savoir si on peut éventuellement, le Rugby ou autre, bénéficier de... »

Monsieur le Maire

« Si on a des activités qui sont dans le cadre des classes pédagogiques Collège ... »

Monsieur RAMONDENC

« Des classes aménagées ... »

Monsieur le Maire

« Des classes aménagées, on étudiera toutes les options, forcément. »

Monsieur RAMONDENC

« D'accord, merci. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Je tiens à préciser qu'aujourd'hui, on en parle parce que nous passons une convention pour légaliser en quelque sorte la situation, ce n'est pas une nouveauté, qu'on soit bien d'accord, ce n'est pas une nouveauté, c'est qu'auparavant depuis un certain nombre d'années c'était comme ça, ça fonctionnait comme ça, mais il n'y avait pas de convention clairement établie pour structurer légalement et juridiquement la mise à disposition. Ce n'est pas une nouveauté, j'insiste sur le principe.

S'il n'y a pas d'autre question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Ne prenant pas part au vote Monsieur LEFEVERE. Merci beaucoup. »

**Adoptée par : 34 voix pour
Ne participe pas au vote
(Nicolas LEFEVERE)**

Madame HELLI rapporte la délibération n° 34:

34. "Mandat spécial dans le cadre des jumelages"

« Vu la délibération du 28 septembre 2001.

Considérant que dans le cadre d'un déplacement, il convient de donner mandat aux élus concernés pour que les frais liés à leur séjour et au transport leur soient remboursés.

Considérant que le remboursement des frais se fait sur présentation de factures.

Considérant d'une part, que pour le jumelage avec Plopéni, Madame FORT, Conseillère Municipale déléguée aux jumelages est partie à Plopéni en Roumanie du 24 au 30 septembre.

Considérant d'autre part, que dans le cadre de jumelage, Monsieur le Maire, Madame LACAN, adjointe à la Petite Enfance, la Famille et la Jeunesse ainsi que Madame FORT doivent se rendre à Bad Salzuflen en Allemagne du 2 au 5 octobre 2015.

En conséquence, il est proposé à ce Conseil de donner mandat à Madame Nathalie FORT, Conseillère Municipale et de donner mandat à Monsieur le Maire, Madame LACAN, 8ème Adjointe et Madame FORT, Conseillère Municipale afin qu'ils se rendent à Bad Salzuflen en Allemagne du 02 octobre au 05 octobre 2015 et de prendre en charge les frais de transport et de séjour liés.

Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Actuellement, le Comité de Jumelage est à Plopéni pour signer l'acte de jumelage avec nos amis Roumains. S'il n'y a pas de question ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Madame HELLI. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 35 :

35. "Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de la rue du Rajol"

« Dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de la rue du Rajol, il semble opportun de traiter également de l'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques.

Monsieur le Maire a saisi Monsieur le Président du S.I.E.D.A, Maître d'Ouvrage des Travaux d'Électricité en matière d'environnement sur la Commune de MILLAU.

Ne s'agissant pas de renforcement de réseau, mais d'opération purement esthétique, la participation de la Collectivité est nécessaire.

Le projet de dissimulation des réseaux électriques de la rue du Rajol étant estimé à 79 103,45 € HT, la participation de la Collectivité portera sur 30 % de ce montant, soit 23 731,04 €, 70 % étant porté par le S.I.E.D.A.

Concernant la dissimulation des réseaux téléphoniques, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A et France Télécom. Le montant des travaux est estimé à 10 347,51 € HT, la participation de la Collectivité portera sur 50 %, soit 5 173,76 €.

Ces sommes seront versées auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A dès l'achèvement des travaux. A ce sujet, Monsieur le Maire, je souhaiterais poser une question à Monsieur ALIBERT, si c'est possible. Vous m'en avez posé une tout à l'heure, je peux vous en retourner une. »

Monsieur le Maire

« Allez, ce sera la réciprocité, on en restera là. »

Monsieur CONDOMINES

« Juste, Monsieur ALIBERT, quand vous étiez Adjoint aux Travaux et Environnement. Travaux ? Très bien. Vous êtes sensible à l'environnement, quand même ! Vous avez fait des travaux dans la rue Louis Armand et j'aimerais savoir pourquoi vous n'avez pas prévu comme là, les avantages de la subvention de 70% du S.I.E.D.A pour les réseaux électriques et de 50 % pour les réseaux téléphoniques. Pourquoi vous en avez pas profité pour enfouir ces réseaux ? »

Monsieur ALIBERT

« Je n'ai pas la réponse. »

Monsieur CONDOMINES

« Vous ne connaissez pas la réponse. Ah ! Vous l'avez pas ! Alors déjà, j'ai fait une petite estimation, si vous voulez. Si on avait fait ce genre d'enfouissement, ça aurait coûté à la Commune 15 000 €, Monsieur ALIBERT, c'est en aménagement de la rue Louis Armand, la plus-value qui a été faite pour avoir des caniveaux en pierre. Là cette fois-ci, ce n'est pas place de la Capelle, c'est dans la rue Louis Armand, qui est très loin du centre ville. Vous vous êtes permis de mettre 15 000 € de travaux supplémentaires dans des caniveaux en pierre, alors qu'un caniveau en béton, franchement à l'endroit où c'est, ça aurait suffi, donc pour vous dire et en plus dans cette rue qui est jolie quand même, vous n'avez pas prévu des gaines enfouies sous le revêtement, ça veut dire que si, demain, on veut faire un enfouissement du réseau, on va être obligé de tout casser. Alors, comme vous étiez sensible à l'environnement, je peux vous montrer juste une photo que j'ai prise dans la rue Louis Armand où on voit tout le réseau électrique de cette belle rue en aérien, voilà. C'était juste pour vous dire que, là aussi, c'est classe ! »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur CONDOMINES, donc Monsieur ALIBERT, vous répondez ?

Monsieur ALIBERT

« Je n'ai rien à dire. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Par contre, nous allons voter la délibération. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Départ de Madame GAZEL

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 36 :

36."Prix et qualité de l'eau – rapport 2014"

« On va commencer par l'eau et après on fera l'assainissement, alors c'est un exercice de style, mais auquel on a droit chaque année, le sujet étant de plus en plus important puisque je ne vais pas vous faire le discours sur l'eau etc..., mais il est très important et les modifications législatives lui donnent de l'importance encore plus, donc je vous demande d'être un peu attentifs pour comprendre les discussions importantes qu'on aura dans les prochains mois.

Je vous rappelle qu'on a un délégataire à Millau qui s'appelle VEOLIA EAU, ex Compagnie Générale des Eaux, que c'est un contrat d'affermage qui date depuis 1972, il y a bien sûr eu des avenants, 13 en tout, le dernier étant en date du 28 décembre 2010. Je vous exonère la liste de tous les avenants, mais l'objet du dernier avenant du contrat d'eau c'était notamment la prise en charge de nouveaux équipements, la révision quinquennale et l'alignement de l'échéance du contrat qui a été modifiée.

Alors, les chiffres clés pour l'année 2014, le service d'eau c'est 8 014 abonnés pour 22 331 habitants desservis à Millau, un volume d'eau mis en distribution de 1 806 447 m³ très précisément et 1 227 081 m³ encore précisément. Alors vous allez me dire il y a un écart et c'est normal, on va en parler un petit peu plus tard. Il y a des fuites, voilà c'est ça, mais il y en a moins qu'avant, on sait soigner. Le patrimoine, mais bon, c'est une question âge aussi, après. Le patrimoine donc 187 km de canalisation de distribution, une station de pompage et de surpression et 11 réservoirs pour une capacité de 11 910 m³, c'est important les réservoirs de capacité, pour ceux qui suivent l'actualité sur l'extension de Millau-Viaduc 2. C'est grâce à des réservoirs de capacité et de si grande capacité, qu'on peut se permettre d'avoir des extensions de zone d'activité, notamment sur les hauteurs.

La qualité de l'eau, parmi tous les messages que j'ai envie de faire passer ce soir, il faut quand même savoir qu'on a une eau de très, très bonne qualité à Millau, donc il y a 98,5 % des analyses microbiologiques, 100 % des analyses physico-chimiques qui sont réalisées par l'A.R.S, qui sont conformes. Vous avez globalement la stat. sur l'évolution comparative et du nombre d'abonnés et des volumes vendus, c'est en graphique ce que je viens de vous expliquer juste avant.

Sur ce tableau, vous avez l'utilisation des deux sources de pompage, les UPEP à l'Espérelle et à la Graufesenque, puisque pour sécuriser la source d'origine de Millau qui est la source de l'Espérelle, il y a eu un système de mis en place à la Graufesenque, mis en service depuis 2007, qui permet de sécuriser notre alimentation en eau potable. Et donc, les ressources disposent d'un périmètre de protection, donc l'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 79 %, ce qui est conforme aux normes qui nous sont demandées et imposées.

La production d'eau, vous avez là les chiffres de la production d'eau par ressources, donc à la fois l'Espérelle et la Graufesenque, donc vous voyez qu'on serait largement autosuffisant rien qu'avec l'Espérelle, maintenant par souci de sécurité on pompe quand même à la Graufesenque, donc vous avez vu que cette année, c'est le premier tableau, on a moins de pompage à l'Espérelle, pour pomper un peu plus à la Graufesenque. C'était une volonté de la part des services de rééquilibrer les pompages.

Ici, vous voyez les renouvellements d'équipements sur les installations qui ont été réalisés cette année en 2014, donc des débits-mètres, des ballons antibélier, des équipements hydrauliques sur les différents équipements, donc soit stations de pompage, soit réservoirs et aussi à l'Espérelle.

Les réseaux : 79 branchements qui ont été renouvelés cette année, donc des branchements en plomb, puisqu'on en a encore, et vous avez les différents diamètres, et cette année le renouvellement de 763 compteurs. C'est quand même important, le service de l'eau et assainissement chez les délégataires, ça représente 11 personnes qui travaillent pour les Millavois chez le délégataire, c'est une petite entreprise qui vit au service des Millavois.

Le renouvellement des branchements et des compteurs qui ont été réalisés par le délégataire, donc vous en avez là le détail, avec la priorité qui est donnée des branchements en plomb, vous voyez qu'il y a une accentuation quand même, notamment sur l'année 2014, parce que c'est la priorité qu'on a donnée au délégataire pour la fin de la délégation, qu'on ait sur la fin du contrat, qu'on n'ait plus de branchements en plomb. Vous voyez la moyenne était entre 10, 20, 15,19, on est passé à 64, donc vous voyez qu'on a largement accéléré la cadence sur le renouvellement des branchements en plomb.

Donc là, même principe sur les travaux cette fois-ci, qui ont été réalisés cette année, branchements et compteurs, avec également la pose de deux poteaux incendie, qui ont été installés cette année. Principale opération réalisée par la Collectivité, donc fourniture et pose de regards composites au Stade Municipal, le renouvellement d'un poteau incendie à Jean Moulin et l'extension du réseau d'eau à La Blaquièrre.

On vous a listé, juste à titre d'information, l'ensemble des opérations, juste pour que vous ayez une idée, on n'est pas rentré bien sûr dans toutes les interventions, mais que vous puissiez voir qu'il y a quand même des travaux importants et réguliers qui sont réalisés.

La qualité de l'eau distribuée : l'eau produite et distribuée fait l'objet d'analyses, très régulières par l'ARS, donc là vous avez les contrôles de conformité des prélèvements avec un tableau synthétique de conformité, donc à la fois sur le

microbiologique et sur le physico-chimique, donc on peut voir là que sur 87 contrôles réalisés, il y en a 86 qui sont conformes en microbiologique et sur 33 en physico-chimique, il y en a 33 qui sont conformes, ça confirme quand même la qualité de l'eau et le niveau de qualité de l'eau.

Ici, quelques détails pour ceux qui sont fan de chimie sur l'étiquette de la carafe, on voit qu'on a quand même une eau qui est assez peu chlorée et l'absence de pesticides, de nitrates, qu'on a dans l'eau à Millau.

Alors, les propositions d'améliorations qui ont été discutées avec le délégataire :

- la mise en place d'une plate-forme d'accueil pour un groupe électrogène à la station de l'Espérelle. Bon, ça nous est vivement demandé par l'État, en fait, pour sécuriser la station de pompage,
 - la mise en place d'une vanne murale sur la surveillance de captage de l'Espérelle, ainsi qu'une vidange,
 - l'installation d'un dispositif anti-intrusion sur les installations de la Collectivité, qui en sont encore pour l'instant dépourvues,
 - la mise en place de procédure et l'application de l'Arrêt Préfectoral pour la ressource de l'Espérelle,
- Il y a beaucoup de préventif en fait dedans, notamment à l'Espérelle,
- la mise en place d'un plan de secours pour la Graufesenque,
 - une ligne analogique pour piloter le réservoir de l'Ebers, par le réseau R.T.C.
 - la remise en état du réseau des canalisations du réservoir de Roulens, mais bon, ça c'est en cours,
 - l'installation d'un débitmètre à Prignole,
 - des reprises d'enduit

-et l'enclage pour la sécurité des personnes, ça,c'était important sur différents ouvrages, puisqu'on a des travaux en hauteur, donc il faut sécuriser l'intervention des effectifs.

Un point sur la performance environnementale, puisqu'on a un taux ici de 94 sur une échelle de 0 à 120, c'est l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau, c'est un taux qui est plutôt bon.

Le rendement, puisque c'est quand même souvent une des questions qui est, un des indicateurs qui est majoritaire qu'on regarde, le rendement cette année, il s'établit à 69,4 %, alors le rendement c'est le pourcentage du volume d'eau distribué sur le volume d'eau produit et ça vous donne un taux, ce taux c'est le rendement, donc il s'améliore cette année de plus de 5 points, pareil c'était une des priorités qu'on a données au délégataire pour la fin du mandat, en sachant qu'on doit arriver à plus de 70 %, donc presque à l'atteinte de l'objectif, sachant que pour le réseau d'une ville de moyenne montagne 70 %, ça devient un joli taux. Personnellement, je n'en suis pas satisfait et j'ai du mal à faire passer ce message au délégataire parce qu'il y a quand même 30 % qui partent dans la nature, mais à un moment il faut aussi constater qu'on est une ville qui a des réseaux très étendus, vous avez vu les chiffres, avec des niveaux de hauteurs qui sont très importants et des niveaux de pression qui sont aussi très importants, donc forcément régulièrement il y a de la casse. Donc, 69,4 % de rendement cette année.

L'indice linéaire des pertes, c'est la suite du taux de rendement qui s'établit cette année à 8,11. Alors, vous voyez nous, on est dans la colonne de droite, on se situe dans la colonne de droite, donc on est dans la case acceptable, c'est dire que nous on est plutôt dans de l'urbain à 8,11. Alors, on se situe entre 7 et 10, ce qui fait qu'on a un indice considéré comme acceptable par l'Agence de l'Eau. C'est pas top, on pourrait être bon, mais pour l'instant !

Vous avez ici le nombre de fuites qui sont réparties par origine des fuites. Donc, c'est essentiellement sur les branchements, donc ça c'est purement technique et ici donc vous avez sur ce tableau-là, les indicateurs de continuité des services, qui signifie que, en fait, quand il y a une fuite, tout simplement, c'est le temps qu'on va mettre pour interrompre les services auprès d'un client, vous voyez que 2,25 pour 1 000 abonnés, ça démontre le peu de temps qu'on met pour intervenir et rétablir le service.

Un chiffre intéressant à voir ici, c'est le nombre de branchements ouverts : 502 branchements dans l'année, c'est pas mal, parce qu'on voit dans les chiffres, qu'en fait on a plus d'abonnés, vous le verrez aussi dans l'assainissement. Donc, ça veut dire quoi quand on voit le nombre d'abonnés qui monte ? Tout simplement, c'est le nombre de maisons, en fait c'est le nombre d'habitants derrière, donc c'est plutôt intéressant de savoir qu'on est plutôt une ville qui grandit qu'une ville qui est en déclin, c'est un des indicateurs sur lesquels on le voit.

Bon, il y avait un point sur la partie recouvrement des factures d'eau et sur la refonte du plan vigipirate, mais c'est surtout des indicateurs de qualité du service clientèle du délégataire, mais il n'y a pas de soucis particuliers sur le sujet.

Sur la tarification de l'eau : un sujet, c'est bien sûr la hausse du prix de l'eau, donc le tarif du délégataire qui représente 1,76 €/m³, vous l'avez dans la note de présentation. La hausse de l'eau cette année s'établit à 0,49 % par rapport à l'année dernière et c'est une hausse mécanique en fait et qui est liée au calcul du prix de l'eau dans le contrat.

Non, il y a un indice technique qui est donné par les revues spécialisées, comme l'indice de la construction etc., et en fait c'est l'application de cet indice qui fait qu'il y a une hausse mécanique des prix.

Donc, dans les indicateurs financiers, vous avez là le détail du prix au m³ pour 120 m³.

Les recettes du service sur le service de l'eau uniquement 1 060 000 € de recette liée à la facturation du service,

1 183 000 € pour l'exploitation du service,

donc ça nous donne à la fin une perte sur le service de l'eau pour l'exploitant de 220 492 € avec 2 150 000 € de produit et 2 371 000 € de charges.

Donc ça c'est pour l'eau, maintenant il y a l'assainissement, après j'en ai fini avec les diaporamas. Tout le monde fait bien la différence entre l'eau et l'assainissement, l'eau c'est quand vous ouvrez le robinet et l'assainissement c'est quand vous tirez la chasse.

Alors même délégataire, même date d'origine de contrat, même avenant à la même date, un peu moins d'abonnés à l'assainissement, on a quelques habitants qui sont équipés en fosses septiques et qui sont donc suivis par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), qui n'est pas que local, le SPANC qui est suivi par le PARC, alors petit message, c'est-à-dire que même quand on cumule les habitants de Millau qui sont suivis au Service Public d'Assainissement Non Collectif par le Parc, c'est-à-dire le SPANC et les abonnés au service d'assainissement, il n'y a pas le compte. Il en manque à la pelle, donc on sait qu'on a encore du travail sur le sujet, soit pour faire des raccordements complémentaires, soit pour les motiver à rentrer au SPANC ou à s'équiper en assainissement non collectif, parce qu'aujourd'hui on a encore des maisons qui sont non équipées, il faut le savoir, malheureusement.

Donc 7 082 abonnés, là on a un patrimoine de réseaux, de 195 réseaux dont 93 000 m d'eaux usées, 36 000 m de réseau unitaire et 65 000 m d'eau pluviale, 11 postes de refoulement, une unité de dépollution d'une capacité de 77 733 équivalents habitants, 2 202 grilles et avaloirs et 87 déversoirs d'orage.

Alors 87 déversoirs d'orage, c'est important parce que, quand on a des Épisodes Cévenols, comme on en a de plus en plus, c'est tout ce qui se met en charge pour permettre à la station d'épuration qui est à l'aval de ne pas déborder, tout simplement, puisqu'on ne serait plus en capacité de traiter toute l'eau qui serait amenée et donc ça part au milieu naturel, donc c'est ce qui se met en marche pour déverser naturellement dans le Tarn, tout simplement.

Performance environnementale, là aussi, toute conformité des rejets de station d'épuration 100 %, pourcentage d'évacuation des boues sur une filière conforme 100 %. Donc, il y a quand même des bons chiffres, on n'a pas que des mauvais chiffres.

Les principaux faits marquants sur l'année :

- station d'épuration qui est conforme pour l'année 2014,
- une pollution accidentelle sur le réseau d'assainissement, forcément le 26 novembre 2014, triste date des événements pluvieux qu'on a connus en fin d'année dernière,
- zéro dysfonctionnement qui avait été mis en évidence lors des différents contrôles d'autosurveillance,
- une validation d'un nouveau manuel d'autosurveillance,
- un bureau d'études qui a été désigné pour réaliser les nouvelles conventions de déversement avec les industriels tanneurs-mégissiers, le sujet est en cours,
- la fiabilisation des conduites de refoulement du poste de transfert par le délégataire,
- une quantification, sujet intéressant, une quantification des rejets au milieu naturel par les déversoirs d'orage, donc on en parlait juste avant : 38 % des volumes qui sont déversés au milieu naturel, c'est-à-dire que quand on a un gros Episode Cévenol et que les déversoirs d'orage se mettent en fonction, on a 38 % des volumes totaux qui sont déversés au milieu naturel, le reste est géré, absorbé par la station d'épuration, c'est peu et beaucoup à la fois, mais on a quand même 38 % des 87 déversoirs d'orages qui partent dans le Tarn.
- une amélioration de la qualité des boues, puisqu'on commence à réussir à composter, ce qui est déjà un gros effort, une belle réussite, avec les boues de sortie de station d'épuration
- le déploiement progressif des mesures visant à respecter la circulaire du 15 mai 2013.

Là, vous avez en détail les chiffres pour ceux que ça intéresse avec un petit tableau. On a ici les volumes qui sont gérés par les mégissiers-tanneurs sur la station d'épuration, avec 2 gros faiseurs qui sont Pechdo et Richard, en volume et ensuite 2 plus petits, parce que le travail technique n'est pas le même chez Alric et chez Lauret.

Sur les réseaux et les branchements, ça donne ce chiffre-là, il y a assez peu d'évolution puisqu'il n'y a pas eu de grosse intervention sur le réseau cette année, donc c'est pour ça qu'il y a assez peu d'évolution.

Curage et désobstruction donc là, forcément, il y a des évolutions puisque là où c'est bouché chaque année, il faut intervenir, donc on voit des interventions différentes soit sur canalisation, soit sur accessoire en préventif et aussi en curatif, alors vous voyez qu'il y a un gros travail qui est réalisé sur le préventif et c'est important, parce que ça montre le travail qui est fait par le délégataire, qui est toujours à l'écoute du réseau, que ce soit le réseau d'eau ou le réseau

assainissement et que si ce travail-là n'était pas fait, vraisemblablement on aurait beaucoup plus d'interventions en curatif qui seraient à réaliser.

Les inspections télévisées des canalisations qui ont été faites cette année, donc vous les voyez là, rue Guillaume Estève, Jean Gabriac, avenue de l'Aigoual, Printemps et Martel.

Les points noirs qui nous restent, quand on dit « points noirs », ce sont des zones d'inquiétude pour nous : l'avenue de l'Aigoual, la zone des Fialets, la plaine des Ondes et le boulevard de Soulobres.

Vous avez les renouvellements des canalisations qui ont été réalisés.

La station d'épuration, je ne suis pas sûr que, techniquement, je vais vous embarquer dans la technique de la station d'épuration ce soir, c'est dommage, ceci dit pour ceux qui veulent visiter, à l'occasion c'est hyper intéressant à connaître, ce qu'il faut retenir sur la station d'épuration, elle est largement en sous capacité aujourd'hui, on a la capacité à traiter beaucoup plus, quasi le double, tout simplement, on a un volume entrant qui est à un peu moins de 5 000 m³/jour et on a une capacité hydraulique à presque 11 000, donc la station d'épuration a été conçue pour traiter beaucoup plus.

La performance environnementale, on a les détails de ce que je vous ai dit avant.

Sur le sujet, un élément que je voulais vous montrer, c'est le compostage. Donc on arrive maintenant à composter 16,28 % des boues évacuées de la station d'épuration, STEP ça veut dire station d'épuration, et c'est une vraie victoire parce que ça n'a pas toujours été le cas de réussir à composter et j'espère qu'on arrivera à mieux composter à l'avenir, mais c'est beaucoup lié à la qualité des eaux qu'on aura envoyées en station d'épuration.

Juste un petit mot financier peut-être ?

- Sur le service, donc exploitation du service 1 750 000 €,

- total des produits pour le service, pour le délégataire 2 782 000 € pour l'année 2014,

- charges 3 061 000 €,

donc la perte sur cette activité-là pour le délégataire est pour cette année de 278 000 €. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des prises de parole et des demandes de compléments. Monsieur ALIBERT »

Monsieur ALIBERT

« Oui, Monsieur le Maire, j'ai deux questions :

- d'abord, je vais interroger Monsieur LEFEVERE, est-ce que vous êtes sûr, vous avez dit, de la très, très bonne qualité, vous avez dit 2 fois « très » très, très bonne qualité ? Et vous venez au Conseil Municipal avec une bouteille d'eau minérale, alors je me pose la question. Est-ce que vous êtes sûr que l'eau, elle est de très, très bonne qualité ? Parce que vous ne montrez pas l'exemple. Il a déménagé ? Il est venu avec une bouteille d'eau minérale, vous ne montrez pas l'exemple, pour en venir un peu plus sérieux, décision du Maire n° 100, que vous avez passée au début ... »

Monsieur le Maire

« Oui. »

Monsieur ALIBERT

« Marché d'appel public, audit technique relatif à la gestion de l'eau potable et l'assainissement attribué à une entreprise ANTEA Group, en quoi consiste cette mission ? Est-ce que ça va dans le sens de la sortie du contrat avec VEOLIA, parce que fin 2016 arrive à grand pas ? Où est-ce que vous en êtes de votre réflexion ? Parce que vous m'aviez promis que vous alliez vous pencher sur le devenir du service de l'eau. »

Monsieur LEFEVERE

« Alors, l'objectif de cet audit, c'est justement de pouvoir auditer le délégataire, connaître techniquement, financièrement en matière de services, quel est l'état des services qui sont rendus aujourd'hui, les interventions qui sont faites et l'état du patrimoine de la Ville, parce que je rappelle que ce n'est qu'un contrat d'affermage, donc à la fin du contrat il nous appartiendra la décision de savoir ce qu'on veut faire. Si on suit notre délégation de service public ? Est-ce qu'on veut partir sur d'autres solutions ? Pour prendre les bonnes décisions, il fallait connaître l'état précis du sujet, donc c'est une mission qu'on a confiée à ANTEA. Il y a un marché qui a été lancé, plusieurs groupes qui ont répondu et donc c'est ANTEA qui fait cet audit. L'audit commence lundi d'ailleurs, lundi prochain, il va durer quelque temps, quand même, parce qu'il y a plusieurs sites qui vont être visités, qui vont être audités, il y a plusieurs réunions techniques qui sont prévues entre nos services et le délégataire et également les auditeurs, le cabinet d'audit et l'objectif, à la fin, c'est de pouvoir avoir une situation la plus lisible possible pour prendre les bonnes décisions.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le sujet au niveau de l'assainissement ?

Cette délibération ne se vote pas, c'est juste une présentation. »

Monsieur le Maire

« Je quitte le Conseil, donc c'est Claude qui va prendre la suite du Conseil, pour me rendre sur place, sur un grave accident sur le boulevard extérieur avec des personnes... Donc, c'est Claude qui prend le relais et je vous laisse là pour aller sur place, merci. »

Départ de Monsieur le Maire à 21 h 58, suite à appel téléphonique urgent (accident grave de la circulation)

Présidence du Conseil Municipal prise par Monsieur ASSIER, premier adjoint

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 37 :

37. "Opération collective de réduction de la pollution issue des activités économiques sur le système d'assainissement de Millau : partenariat agence de l'eau Adour Garonne"

« La délibération n°37 concerne une Opération Collective que nous menons en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les Chambres Consulaires. C'est une opération qui vient en appui du rapport sur l'assainissement que vous avez vu, qui a pour objectif essentiel d'inciter les professionnels Millavois notamment à s'équiper, à se mettre aux normes en matière de rejets, donc ça va être vrai pour l'hôtellerie-restauration, ça va être vrai pour les garagistes, pour les imprimeurs, pour les photographes, tous ceux qui pourraient avoir à rejeter des eaux usées ou à rejeter des matières, qui, forcément, n'ont pas à rejeter dans les réseaux collectifs et les réseaux pluviaux, parce que c'est encore trop malheureusement le cas. Donc, plutôt que d'être sur le répressif, on a décidé, et ce sera une première en Aveyron, en tout cas, d'être sur du préventif et de l'incitatif en aidant à la mise aux normes.

Donc, l'objectif de cette délibération, c'est d'autoriser Monsieur le Maire à bien vouloir signer les conventions avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Y a-t-il des questions ? »

Monsieur ASSIER

« Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? La délibération est votée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 38:

38. "Occupation domaniale : Installation et hébergement d'équipements de télérelevé : convention GrDF"

« Occupation domaniale : Installation et hébergement d'équipements de télérelevé : convention GrDF, là l'objectif il est simple, c'est d'autoriser GrDF à bien vouloir installer sur les bâtiments communaux ce qu'on appelle des compteurs communicants, donc c'est tout simplement des petits points de relevés permettant de faire de la télérelevé. Et permettant de faciliter les opérations des releveurs de compteurs.

L'objectif de la délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et GrDF et à percevoir, quand même, la redevance, telle que fixée dans la convention, la première année 50 € par site . »

Monsieur ASSIER

« Y a-t-il des questions ? Donc, on passe au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? La délibération est votée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 39 :

39. "Plan de désherbage communal"

« Un sujet dont on a longuement parlé lors du dernier Conseil Municipal, c'est le désherbage. Donc on a un plan de Désherbage Communal, qu'on a préparé et travaillé avec la FREDON, donc la FREDON c'est un cabinet qui est situé à Toulouse, qui nous a été recommandé, enfin c'était une action collective montée par le Parc Naturel Régional des Grands Causses et donc la FREDON est intervenue pour l'ensemble des Communes qui étaient volontaires sur le territoire du Parc dans le cadre du désherbage. L'objectif, c'était quoi ? C'était de construire un plan permettant d'introduire la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires et de voir comment construire un plan de désherbage avec d'autres moyens à notre disposition que les produits phytosanitaires. Donc l'objet du plan de désherbage, c'est de mettre en place toutes les actions préventives de formation, de communication pour construire et faire le désherbage communal sans l'utilisation des produits phytosanitaires.

Donc, l'objet de la délibération c'est d'approuver le Plan de Désherbage Communal, qui a été réalisé par le service environnement avec le concours de la FREDON et du Parc. »

Monsieur ASSIER

« Y a-t-il des questions ? Non. On passe au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 40 :

40. "Prolifération frelons asiatiques"

« Cette fois-ci on parle du frelon asiatique, une délibération qu'on a proposée à l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes. Vous connaissez la prolifération des frelons asiatiques, malheureusement, qui nuisent fortement à nos apiculteurs et aux abeilles et donc l'objectif ici c'est de mettre en place une convention permettant à tous les habitants de la Commune, s'ils ont un nid de frelons asiatiques, qui est identifié comme tel, de pouvoir être aidés et la Commune prendra en charge la destruction du nid, puisque vous savez que les pompiers n'interviennent plus chez les particuliers dorénavant. Donc nous nous engageons à prendre en charge les frais de destruction des nids de frelons asiatiques. En sachant que sur Millau, même si on est peut concerné et c'est toujours trop, l'année dernière à titre d'exemple, c'est 4 destructions de nid qui ont été réalisées sur la Commune de Millau. »

???????????????

« Comment savez-vous que ce sont des frelons asiatiques »

Monsieur LEFEVERE

« Le prestataire, alors on a des référents apiculteurs qui viennent pour vérifier que ce sont des frelons asiatiques et ensuite c'est l'entreprise qui détruit aussi, qui le fait.

Monsieur ASSIER

« Bien ? Y a-t-il des questions ? Monsieur DIAZ, non ? On passe la délibération aux voix . Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 41 :

41. "Conservatoire Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage Caussearde attribution d'une subvention exceptionnelle"

« Cette délibération concerne le Conservatoire Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage Caussearde. Donc on a été sollicités depuis quelque temps par ce centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage Caussearde, qui est installé à Millau, qui a une activité qui rayonne sur l'ensemble du Sud Aveyron et qui recueille beaucoup d'animaux qui ont été blessés. Alors, bien sûr, il s'est spécialisé dans la faune sauvage caussearde, mais ils ont une activité qui est à Millau et qui rayonne et donc leur but c'est de soigner des animaux. C'est une association qui n'a aucune subvention jusqu'à présent et qui nous a fait une demande que nous avons accordée pour lui verser une subvention exceptionnelle de 1 500 €, au titre de leurs actions sur le territoire en matière d'environnement. »

Monsieur ASSIER

« Y a-t-il des questions ? Donc, on passe au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOLIER rapporte la délibération n° 412:

42. "Motards du Viaduc 12 attribution d'une subvention exceptionnelle"

« La Commune de Millau accompagne par diverses actions toutes les associations, notamment celles qui touchent à la santé, à la lutte contre diverses maladies.

Dans le cadre de la recherche contre la mucoviscidose, l'Association des Motards du Viaduc 12, très présente lors des manifestations organisées par la Mairie, œuvre parallèlement et bénévolement afin de récolter des fonds si précieux pour les chercheurs ou afin d'aider les familles des malades.

Cette association a été créée le 15 mai 2007 et uniquement dans le but précis de récolter des fonds pour la lutte contre la mucoviscidose.

De nombreux rassemblements ont été organisés dans tout l'Aveyron mais pas seulement.

Et puis surtout, le plus grand convoi de motos sur le viaduc de Millau qui draine chaque année de nombreux participants.

Outre le fait que cette association apporte une aide à la recherche contre la mucoviscidose, de nombreux citoyens ont plaisir tout le long du trajet à regarder ce convoi composé de motos rutilantes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association des Motards du Viaduc 12. »

Monsieur ASSIER

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur ALIBERT, s'il vous plaît »

Monsieur ALIBERT

« En fait, ce n'est pas une question, on parle d'une association qui aide à la lutte contre la mucoviscidose, je vous rappelle à tous que ce week-end ont lieu les « Virades de l'Espoir » sur plusieurs sites en Aveyron. Si vous pouvez participer, ça sera bien. »

Monsieur ASSIER

« Je vous remercie. Monsieur Hugues RICHARD ne prendra pas part au vote, étant donné qu'il est président d'honneur. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Bien, donc les délibérations sont arrivées à leur terme. Je vous rappelle également que demain il y a une belle manifestation, qui est les « 100 km de Millau », donc retrouvez-vous sur l'itinéraire pour applaudir les concurrents, ce sera une bonne image de Millau. Bonne soirée à tous »

**Adoptée par : 32 voix pour
Ne participe pas au vote**

(Hugues RICHARD)

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10

Fait à Millau, le 25 septembre 2015

Le Secrétaire de Séance

Nicolas LEFEVERE

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE